VOLET PAYSAGER ET PATRIMONIAL DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

PROJET DE PARC ÉOLIEN DES CLAIRETS (51)



CAHIER DE PHOTOMONTAGES

Porteur de projet
VALECO
Manon DAUVILLIERS - Chef de projets
Agence de Paris
27 rue de Berri
75008 Paris

Paysagiste
Territoires & Paysages
Laurence FABBRI - Paysagiste Concepteur
2 place du 8 mai
30 650 Rochefort-du-Gard
www.territoiresetpaysages.fr

Février 2025

PHOTOMONTAGES

1. N4 - La Fère-Champenoise
2. D10 - Semoine
3. D71 - Salon
4. D441 - Pouan-les-Vallées
5. D373 - Méry-sur-Seine - Vallée de l'Aube
6. D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine
7. D951 - Sortie Nord - Fontaine-Denis-Nuisy
8. D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel
9. D239 - Launat - Le Meix-Saint-Époing
10. Cimetière de l'église Saint-Rémi d'Allemant
11. Mont Août - Broussy-le-Grand
12. D951 - Entrée Nord Sézanne
13. D373 - Sortie Sud-est Sézanne
14. N4 - Entrée Nord Linthelles
15. D256 - Sortie Ouest Corroy
16. D7 - Entrée Nord Salon
17. D9 - Mairie Faux-Fresnay
18. Entrée Est Courcemain
19. D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin
20. D56 - Plancy-l'Abbaye
21. D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube
22. D440 - Baudement
23. D351 - Sortie Nord Saint-Quentin-le-Verger
24. D373 - Sortie Sud Queudes
25. D76 - Sortie Sud Gaye
26. D205 - Entrée Nord Pleurs
27. Église Saint-Martin à Pleurs
28. D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère
29. D5 - Entrée Nord Marigny
30. D76 - Entrée Nord Marigny
31. D5 - Sortie Sud Marigny
32. Centre-bourg Angluzelles-et-Courcelles
33. D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles
34. Habitat - Sud-ouest Thaas
35. D76 - Entrée Sud Thaas
36. D5 - Entrée Sud Marsangis
37. D5 - Sortie Nord Marsangis
38. D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson
39. D5 - Sortie Nord La Chapelle-Lasson
40. D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets

PHOTOMONTAGES CUMULES

1. N4 - La Fère-Champenoise
2. D10 - Semoine
15. D256 - Sortie Ouest Corroy

Afin de faciliter la lecture des photomontages, les éoliennes sont numérotées de 1 à 6 : E1, E2, E3, E4, E5 et E6.

Les photomontages sont réalisés en utilisant deux modèles d'éolienne avec les caractéristiques suivantes :
Pour les éoliennes E1, E4, E5 et E6 :
- hauteur du moyeu : 105 mètres
- diamètre du rotor : 150 mètres
- hauteur en bout de pale : 180 mètres

Pour les éoliennes E2 et E3 :
- hauteur du moyeu : 90 mètres
- diamètre du rotor : 120 mètres
- hauteur en bout de pale : 150 mètres

Les photomontages ont été réalisés en positionnant le rotor de face.

Pour rappel, pour chaque thématique (lieu de vie, infrastructure, paysage, patrimoine, tourisme…), une évaluation des enjeux indépendamment du projet à l'étude est pondérée en plusieurs gradients (de très faible à très fort selon les thématiques). L'évaluation des enjeux est complétée par une évaluation de la sensibilité au regard des visibilités potentielles en direction de l'aire immédiate du projet à l'étude. La sensibilité permet au stade de l'état initial d'identifier des pistes pour orienter le parti d'aménagement et d'en déduire les secteurs ou les points de vue au sein desquels les effets devront être mesurés. Au stade des impacts et mesures, les effets sont la conséquence objective du projet sur le territoire. Ils seront évalués sur la base de cartes de visibilités et de photomontages. L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet (lié au projet) :
ENJEU x EFFET = IMPACT

CARTE 1

Localisation des points de prise de vue pour la réalisation des photomontages

Aires d'étude

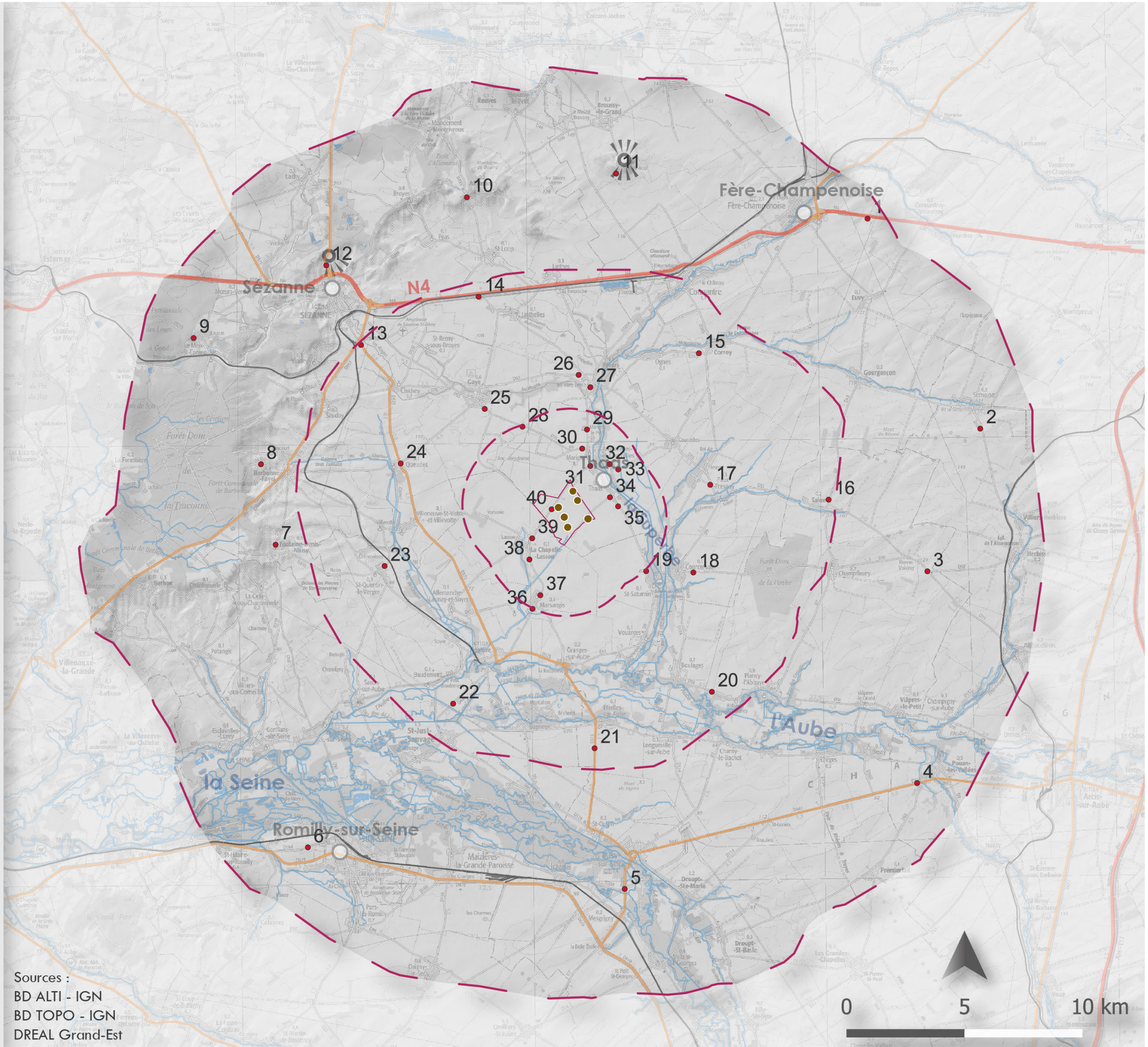
- Eloignée (entre 17 et 20 km)
- Rapprochée (entre 9 et 11 km)
- Immédiate (3 km)
- Zone d'Implantation Potentielle

Eléments repères

- Ville repère
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Cours d'eau
- Surface en eau
- Point de vue

Légende

- Éolienne du projet
- 1 — Numéro et localisation du photomontage



Sources :
BD ALTI - IGN
BD TOPO - IGN
DREAL Grand-Est

Visibilité des éoliennes

Aires d'étude

- Eloignée (entre 17 et 20 km)
- Rapprochée (entre 9 et 11 km)
- Immédiate (3 km)
- Zone d'Implantation Potentielle

Eléments repères

- Ville repère
- Route principale
- Route secondaire
- Voie ferrée
- Cours d'eau
- Surface en eau
- Point de vue

Légende

- Éolienne du projet

Zone Visuelle d'Influence

Nombre d'éoliennes visibles

1-2	3	4	5	6

Dans le cadre de ce calcul, une éolienne est considérée comme visible même si l'on ne voit qu'un bout de pale.
La végétation est prise en comptre et considérée comme un obstacle visuel de 20 mètres de haut (source : BD TOPO).

1 Numéro et localisation du photomontage

Territoires & Paysages - Février 2025

Sources :
BD ALTI - IGN
BD TOPO - IGN
DREAL Grand-Est

0 5 10 km

Numéro des éoliennes

Aires d'étude

Immédiate (3 km)

Zone d'Implantation Potentielle

Eléments repères

Ville repère

Route secondaire

Limite communale

Parc photovoltaïque de Marigny

Bâti

Végétation

Mât éolien construit

Légende

E1

Mât éolien du projet des Clairets et son numéro



Sources :
BD ALTI - IGN
BD TOPO - IGN
BD ORTHO - IGN
DREAL Grand Est

Tableau des prises de vue

Numéro	Nom	Protection	Thématique	Environnement de la prise de vue	Enjeu du lieu de la prise de vue	Effet visuel du projet	Impact du projet
1.	**N4 - La Fère-Champenoise**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Modéré	Faible	Faible
2.	**D10 - Semoine**		Paysage éolien	Ouverture visuelle	Faible	Faible	Faible
3.	**D71 - Salon**		Paysage éolien	Ouverture visuelle	Faible	Faible	Faible
4.	**D441 - Pouan-les-Vallées**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Modéré	Nul	Nul
5.	**D373 - Méry-sur-Seine - Vallée de l'Aube**		Voie de communication	Couvert boisé	Modéré	Nul	Nul
6.	**D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Modéré	Faible	Faible
7.	**D951 - Sortie Nord - Fontaine-Denis-Nuisy**		Lieu de vie et zone d'engagement UNESCO	Sortie de village	Modéré	Modéré	Modéré
8.	**D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel**		Lieu de vie et zone d'engagement UNESCO	Entrée de village	Modéré	Modéré	Modéré
9.	**D239 - Launat - Le Meix-Saint-Époing**		Lieu de vie	Ouverture visuelle	Modéré	Nul	Nul
10.	**Cimetière de l'église Saint-Rémi d'Allemant**	Monument historique classé	Patrimoine réglementaire et zone d'engagement UNESCO	Ouverture visuelle	Modéré	Faible	Faible
11.	**Mont Août - Broussy-le-Grand**		Grand paysage	Point de vue	Modéré	Faible	Faible
12.	**D951 - Entrée Nord Sézanne**	Monument historique classé	Voie de communication, paysage réglementaire, patrimoine réglementaire et zone d'engagement UNESCO	Entrée de ville	Fort	Faible	Faible
13.	**D373 - Sortie Sud-est Sézanne**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Modéré	Faible	Faible
14.	**N4 - Entrée Nord Linthelles**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Modéré	Modéré	Modéré
15.	**D256 - Sortie Ouest Corroy**		Lieu de vie	Sortie de village	Faible	Modéré	Faible
16.	**D7 - Entrée Nord Salon**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Faible	Faible	Faible
17.	**D9 - Mairie Faux-Fresnay**		Lieu de vie	Ouverture visuelle	Faible	Modéré	Faible
18.	**Entrée Est Courcemain**		Lieu de vie	Ouverture visuelle	Faible	Faible	Faible
19.	**D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin**		Lieu de vie	Sortie de village	Faible	Modéré	Faible
20.	**D56 - Plancy-l'Abbaye**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Faible	Faible	Faible
21.	**D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Modéré	Faible	Faible
22.	**D440 - Baudement**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Modéré	Modéré	Modéré
23.	**D351 - Sortie Nord Saint-Quentin-le-Verger**		Lieu de vie	Sortie de village	Faible	Faible	Faible
24.	**D373 - Sortie Sud Queudes**		Lieu de vie	Sortie de village	Faible	Faible	Faible
25.	**D76 - Sortie Sud Gaye**		Lieu de vie	Sortie de village	Faible	Modéré	Modéré
26.	**D205 - Entrée Nord Pleurs**		Lieu de vie	Entrée de village	Faible	Nul	Nul
27.	**Église Saint-Martin à Pleurs**	Monument historique inscrit	Patrimoine réglementaire et lieu de vie	Cœur de village	Modéré	Nul	Nul
28.	**D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Faible	Modéré	Modéré
29.	**D5 - Entrée Nord Marigny**		Lieu de vie	Entrée de village	Faible	Fort	Modéré
30.	**D76 - Entrée Nord Marigny**		Lieu de vie	Entrée de village	Faible	Fort	Modéré
31.	**D5 - Sortie Sud Marigny**		Lieu de vie	Sortie de village	Faible	Fort	Modéré
32.	**Centre-bourg Angluzelles-et-Courcelles**		Lieu de vie	Cœur de village	Faible	Nul	Nul
33.	**D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles**		Lieu de vie	Entrée de village	Faible	Modéré	Faible
34.	**Habitat - Sud-ouest Thaas**		Lieu de vie	Cœur de village	Faible	Fort	Modéré
35.	**D76 - Entrée Sud Thaas**		Lieu de vie	Entrée de village	Faible	Fort	Modéré
36.	**D5 - Entrée Sud Marsangis**		Lieu de vie	Entrée de village	Faible	Modéré	Modéré
37.	**D5 - Sortie Nord Marsangis**		Lieu de vie	Sortie de village	Faible	Modéré	Modéré
38.	**D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson**	Monument historique classé	Patrimoine réglementaire	Ouverture visuelle	Modéré	Fort	Modéré
39.	**D5 - Sortie Nord La Chapelle-Lasson**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Faible	Fort	Modéré
40.	**D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets**		Voie de communication	Ouverture visuelle	Faible	Fort	Modéré

Présentation de l'analyse des impacts pour chaque prise de vue

Numéro de la prise de vue

Caractéristiques et type de la prise de vue

Texte descriptif

Nom de la prise de vue

Information de la prise de vue

1 - PRISE DE VUE

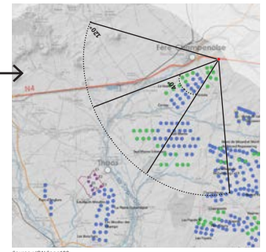
N4 - La Fère-Champenoise

Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 775 673	y : 6 850 532	160 mètres	n°1: 16,9 km	n°6 : 18,2 km	Nord-Est	4°	225°

La route N4 est la voie de communciation la plus empruntée de l'aire d'étude éloignée. Le panorama se localise à environ 2,2 km à l'est de Fère-Champenoise, troisième ville en population des aires d'étude. Le projet se lit éloigné en arrière-plan de parcs éoliens plus proches et plus prégnants. L'ensemble des mâts du projet est perceptible et se rattache aux éoliennes des parcs voisins sous réserve d'une bonne condition météorologique à l'horizon. Le projet reste discret depuis cette voix de circulation rapide.

Localisation de la prise de vue dans son contexte



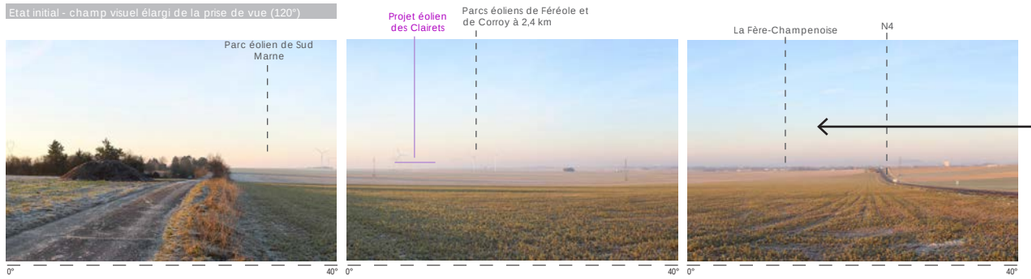
Source : IGN Scan200

Carte de localisation



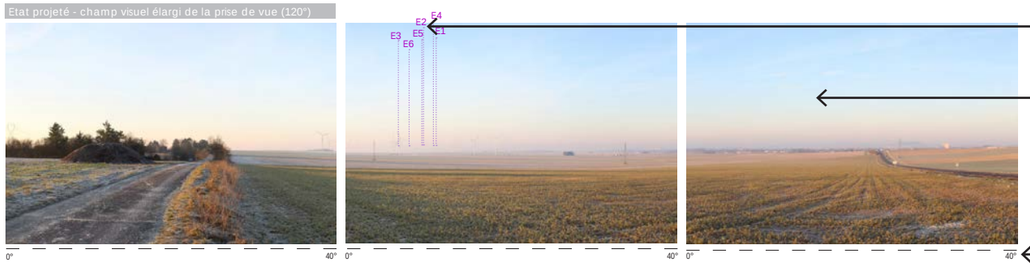
Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Panoramique de l'état initial sans le projet éolien (3 x 40°)

Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Numéro des éoliennes

Photomontage avec le projet éolien (3 x 40°)

Indication du champ visuel

Réalisation des prises de vue pour les photomontages

Les photomontages permettent la restitution objective de la perception du paysage depuis l'angle de vue de l'observateur situé au niveau du sol avec une hauteur d'observation de **1,80 mètre** environ.

Règles pour la position des points de vue

Les prises de vues se font depuis un espace non clos, au sol ou depuis un point haut ne risquant pas d'évoluer ou de disparaître. Le cône de prise de vue est dégagé et le photographe veille à ce qu'aucun élément (arbre à croissance rapide, construction...) ne vienne gêner la vue à moyen terme.



Gestion de la lumière

Les photos sont faites par temps clair :

- le matin, les prises de vue commencent 1 heure après le lever du soleil et durent 3 heures ;
- l'après-midi, elles commencent 4 heures avant le coucher du soleil et durent 3 heures. Elles s'achèvent donc 1 heure avant le coucher du soleil.

En ce qui concerne la campagne hivernale, la lumière étant de qualité tout au long de la journée, les prises de vue se font sans pause au milieu de la journée. Cette méthode permet d'éviter les lumières excessivement chaudes, certes esthétiques mais inadaptées du fait des détails moins lisibles sur les images. Cela permet également d'éviter les lumières dures et inesthétiques du milieu de journée (contraste trop violent). En cas de ciel nuageux mais lumineux (lumière douce), les photos peuvent être prises toute la journée.

Moyens techniques

Les prises de vue se font à l'aide d'un appareil reflex numérique **Canon EOS 600D** avec un Capteur CMOS de 20 millions de pixels. Cet appareil numérique n'étant pas un appareil plein format (équivalent au 24/36 argentique), un facteur de correction de la focale est à appliquer. Ainsi, il est utilisé un objectif à focal fixe de **35 mm** qui équivaut à 56 mm en 24/36.

Les photos sont réalisées sur trépied avec niveau à bulle pour garantir l'horizontalité. Le trépied possède une graduation angulaire verticale et horizontale afin de contrôler au mieux les paramètres de prise de vue.

Les coordonnées GPS (latitude, longitude) des lieux de prise de vue ainsi que l'azimut de chaque cliché sont notés. Chaque point de vue peut faire l'objet de plusieurs prises de vue.

L'ensemble des données concernant chaque point de vue et prise de vue est compilé dans un fichier Excel et transmis au développeur pour validation avant la réalisation des photomontages, gérée par Territoires & Paysages sous le logiciel spécialisé **WindPro.**

Représentation des photomontages et assemblage

Le nouveau guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres du Ministère de la Transition écologique (dernière version révisée en octobre 2020), préconise pour les photomontages :

- un angle de référence de 120° représenté par 3 photos d'un angle de 40° ;
- une photo centrée représentant le projet éolien et 2 autres photos de part et d'autre pour contextualiser le projet ;

Esquisse

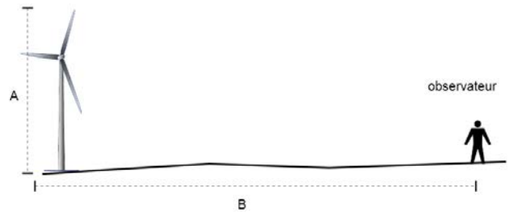
Certains photomontages montrent que certaines éoliennes du projet éolien ne sont pas visibles (masquées par le relief, la végétation, le bâti). Dans ce cas, les silhouettes colorées en rouge des éoliennes sont positionnées sur l'image pour justification.

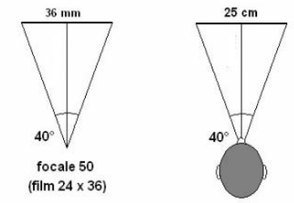


Taille de la photo du photomontage

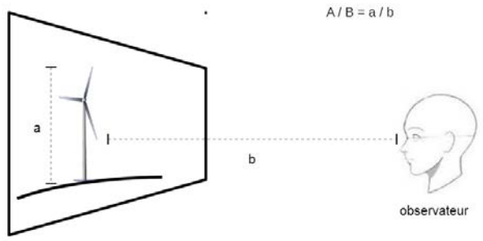
Pour garantir l'objectivité des rapports d'échelle entre l'observation in situ et l'observation en chambre de la photographie, il est recommandé de respecter la notion de distance orthoscopique. Cette distance repose sur l'application de règles concordantes entre les réglages utilisés lors de la prise de vue, la distance d'observation et le format d'impression de la photographie.

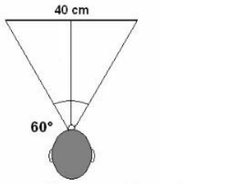
Pour une prise de vue réalisée avec un objectif de 50 mm (avec un champ vertical de 27° / et horizontale de 40°), la distance d'observation à respecter pour regarder la photographie est de 40 cm entre l'œil et le cliché pour un format d'édition A4.





Conservation de l'angle du champ de vision = projection visuelle





Projection visuelle avec un champ de vision de 60°

Éléments cartographiques et informations

- une cartographie de localisation des photomontages
- une cartographie de localisation des éoliennes avec leur numéro

Pour chacune des prises de vue retenues, les informations suivantes sont précisées :
- conditions de prise de vue : date, heure
- coordonnées x et y en Lambert 93
- altitude en mètres
- distance aux éoliennes la plus proche et la plus éloignée
- situation par rapport au projet
- champs visuel des éoliennes
- azimut

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Juillet 2020 matin	x : 791 209	y : 6 406 189	1 472 mètres	n°2 : 2,7 km	n°1 : 6,8 km	Sud-Est	20°	290°

Choix des prises de vue

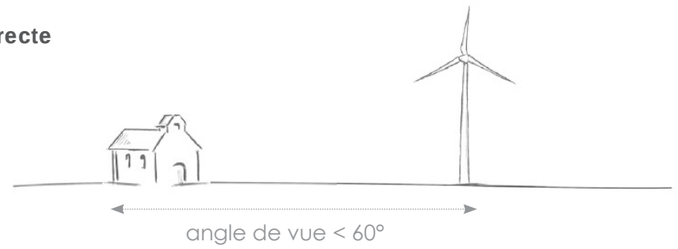
Les photomontages doivent permettre d'apprécier les visibilités et les covisibilités du parc éolien avec les lieux de vie, les axes de communication et les éléments patrimoniaux naturels et bâtis présents dans l'aire d'étude. Les visibilités et covisibilités doivent être étudiées selon les 2 points suivants :
- **visibilité** : l'éolienne est visible depuis le monument
- **covisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné
- **intervisibilité** : l'éolienne et l'édifice sont visibles depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue. L'observateur doit tourner la tête pour voir successivement les deux éléments.

L'impact d'une éolienne sur un monument est donc pondéré par ces différents champs de vision. Pour un angle supérieur à 60° et inférieur à 120°, l'éolienne et le monument ne sont plus lus ensemble. L'éolienne apparait hors de l'aire de mise en scène du monument.

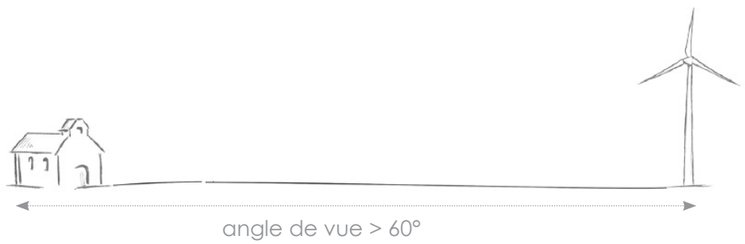
Covisibilité directe



Covisibilité indirecte



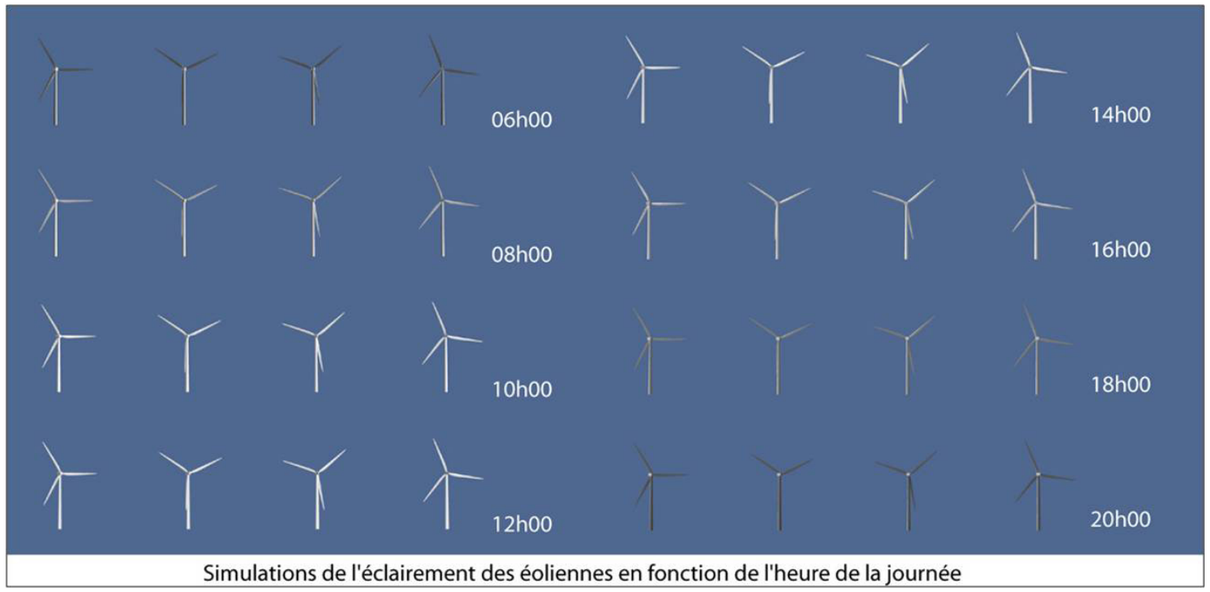
Intervisibilité



Variabilité des effets sur le paysage

Conditions météorologiques

La visibilité des éoliennes dans le paysage est très dépendante des conditions atmosphériques du moment où on les observe.
La rigueur d'une prise de vue conduit donc à choisir des conditions météo favorables et à préciser ces conditions lors de la présentation de ces prises de vue. La position du soleil par rapport aux éoliennes et à l'observateur a des conséquences parfois importantes sur la visibilité des éoliennes. En fonction de la couleur d'arrière-plan des éoliennes (le ciel, mais parfois le relief), on peut obtenir toutes sortes de combinaisons entre une visibilité à plusieurs dizaines de kilomètres (transparence atmosphérique particulièrement favorable, ensoleillement fort et bien orienté, contraste avec l'arrière-plan) et l'invisibilité à quelques kilomètres (situations de faible contraste avec l'arrière-plan, lumière faible, humidité atmosphérique). Selon l'heure de la journée ou les conditions météorologiques, l'observateur appréciera l'effet de façon très différente.
La réflexion spéculaire et diffuse de la lumière sur les éoliennes insérées dans un photomontage est ajustée en fonction des conditions atmosphériques et de la position du soleil au moment de la prise de vue. Malgré le souci de précision, ces réglages demeurent empiriques. Il arrive parfois de modifier ces paramètres pour renforcer la visibilité des éoliennes.



Simulations de l'éclairement des éoliennes en fonction de l'heure de la journée

Obstacles saisonniers

La visibilité des éoliennes sera très dépendante des obstacles végétaux qui s'interposeront entre les éoliennes et l'observateur. Selon la région, ces écrans peuvent masquer largement les éoliennes (bocages, haies, forêts...) ou bien au contraire par leur absence, laisser les éoliennes visibles en tout point du territoire. Suivant les essences, la capacité de ces végétaux à faire obstacle est naturellement liée aux saisons.
Les photomontages sont généralement réalisés sur la base de photographies prises entre le printemps et l'automne car cette période est plus propice à la photographie extérieure (journées plus longues, conditions météorologiques plus favorables). Cependant, des photomontages réalisés en hiver apportent des renseignements inédits.

Orientation des rotors

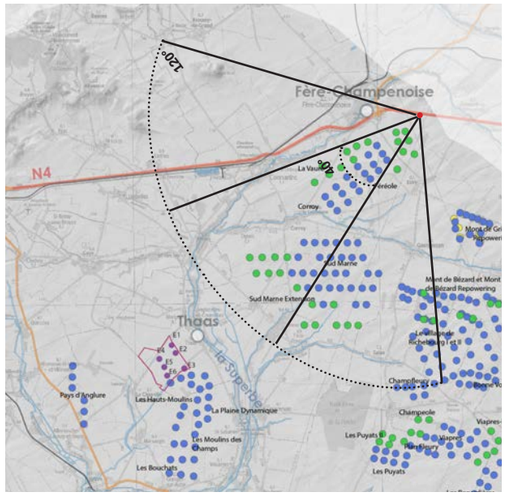
L'orientation des rotors vis à vis de l'observateur a pour conséquence de moduler la dimension apparente de l'éolienne dans son diamètre. Le rotor face à l'observateur offre toute sa dimension. De profil, le rotor s'efface pour ne laisser apparaître que le mat, le mouvement semble disparaître. On observe un effet différent dans le paysage par modification de la géométrie.
Les photomontages ont été réalisés en positionnant le rotor toujours de face.

N4 - La Fère-Champenoise

Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 775 673	y : 6 850 532	160 mètres	n°1: 16,9 km	n°6 : 18,2 km	Nord-Est	4°	225°

La route N4 est la voie de communication la plus empruntée de l'aire d'étude éloignée. Le panorama se localise à environ 2,2 km à l'est de la Fère-Champenoise, troisième ville en population des aires d'étude. Le projet se lit éloigné en arrière-plan de parcs éoliens plus proches et plus prégnants. L'ensemble des mâts du projet est perceptible et se rattache aux éoliennes des parcs voisins sous réserve d'une bonne condition météorologique à l'horizon. Le projet reste discret depuis cette voie de circulation rapide.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







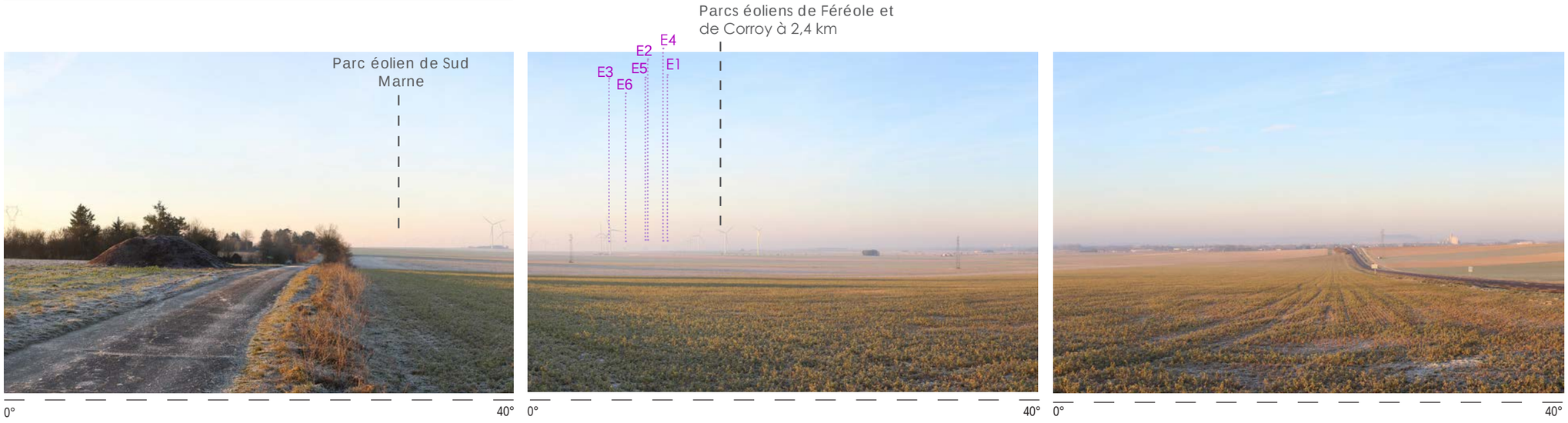
N4 - La Fère-Champenoise

EFFETS CUMULES

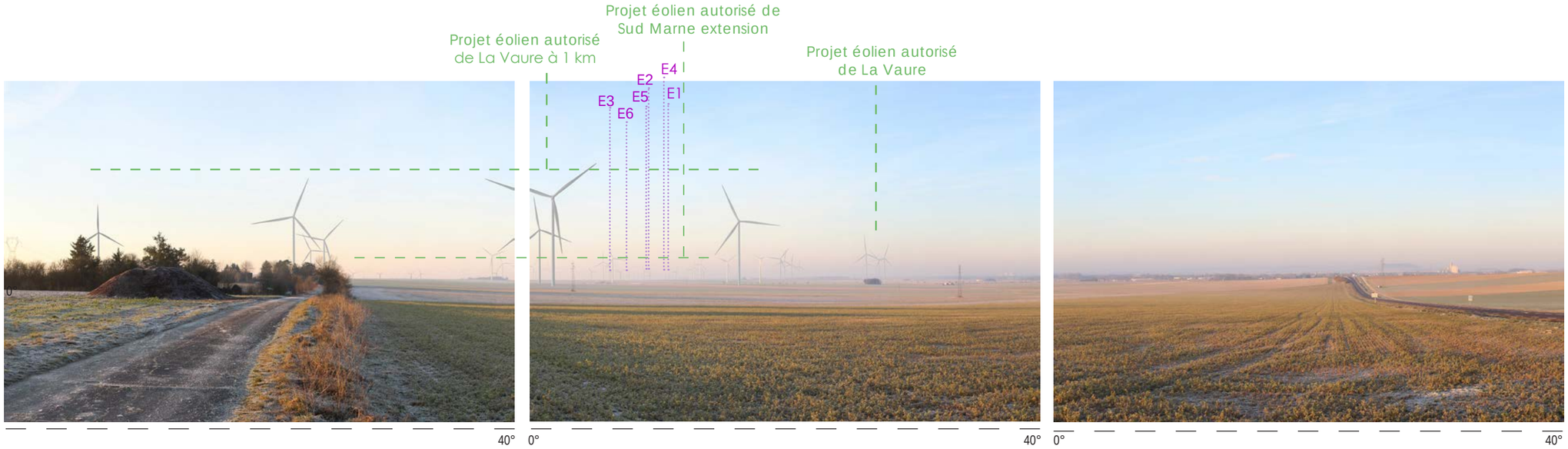
Depuis cette position, le réseau d'éolienne s'élargit en accueillant des projets éoliens autorisés. Le parc de la Vaure se positionne en avant-plan avec un effet visuel du motif éolien augmenté. Le projet autorisé de Sud Marne extension se positionne en avant-plan du projet à l'horizon. Ainsi le cumul se traduit par une densification du paysage éolien existant sur plusieurs plans. Toutefois, le paysage éolien est déjà dense dans cet angle de vue. Le projet reste visible entre les différents mats mais demeure discret du fait de son éloignement.

Les effets cumulés ne modifient pas l'impact du projet depuis ce point de vue.

Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté avec projets autorisés et en instruction - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



N4 - La Fère-Champenoise



N4 - La Fère-Champenoise



N4 - La Fère-Champenoise



N4 - La Fère-Champenoise



N4 - La Fère-Champenoise



N4 - La Fère-Champenoise

N4 - La Fère-Champenoise



N4 - La Fère-Champenoise



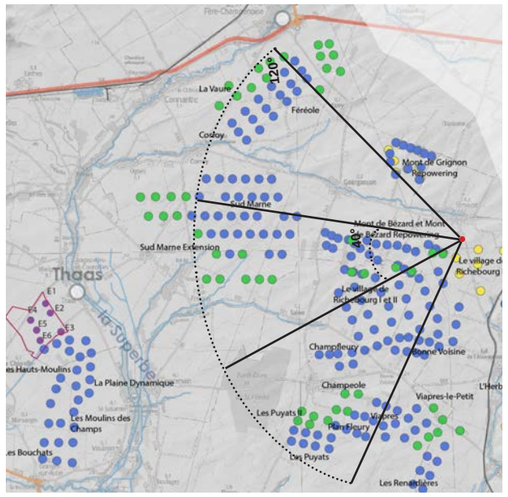
N4 - La Fère-Champenoise

D10 - Semoine

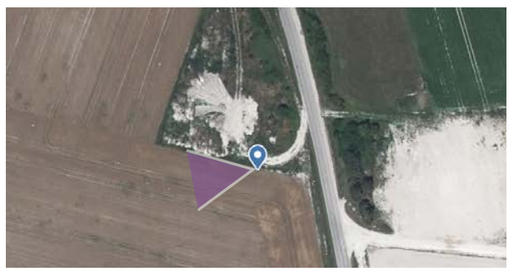
Contexte de la prise de vue	Paysage éolien et paysage réglementaire
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 780 434	y : 6 841 662	157 mètres	n°3 : 16,9 km	n°4 : 18,1 km	Nord-Est	0°	258°

Ce panorama situé sur la route D10 se trouve au sein d'un paysage de Champagne crayeuse très dense en éoliennes. L'ensemble du panorama est occupé par des éoliennes avec différentes échelles de perception en fonction de leur distance. Le projet ajoute quelques bouts de pale visibles (E3, E4, E5, E6) derrière la courbure du relief et noyé dans le contexte éolien existant. De plus, avec la distance, la hauteur des cultures et la météo, le projet est le plus souvent non visible.

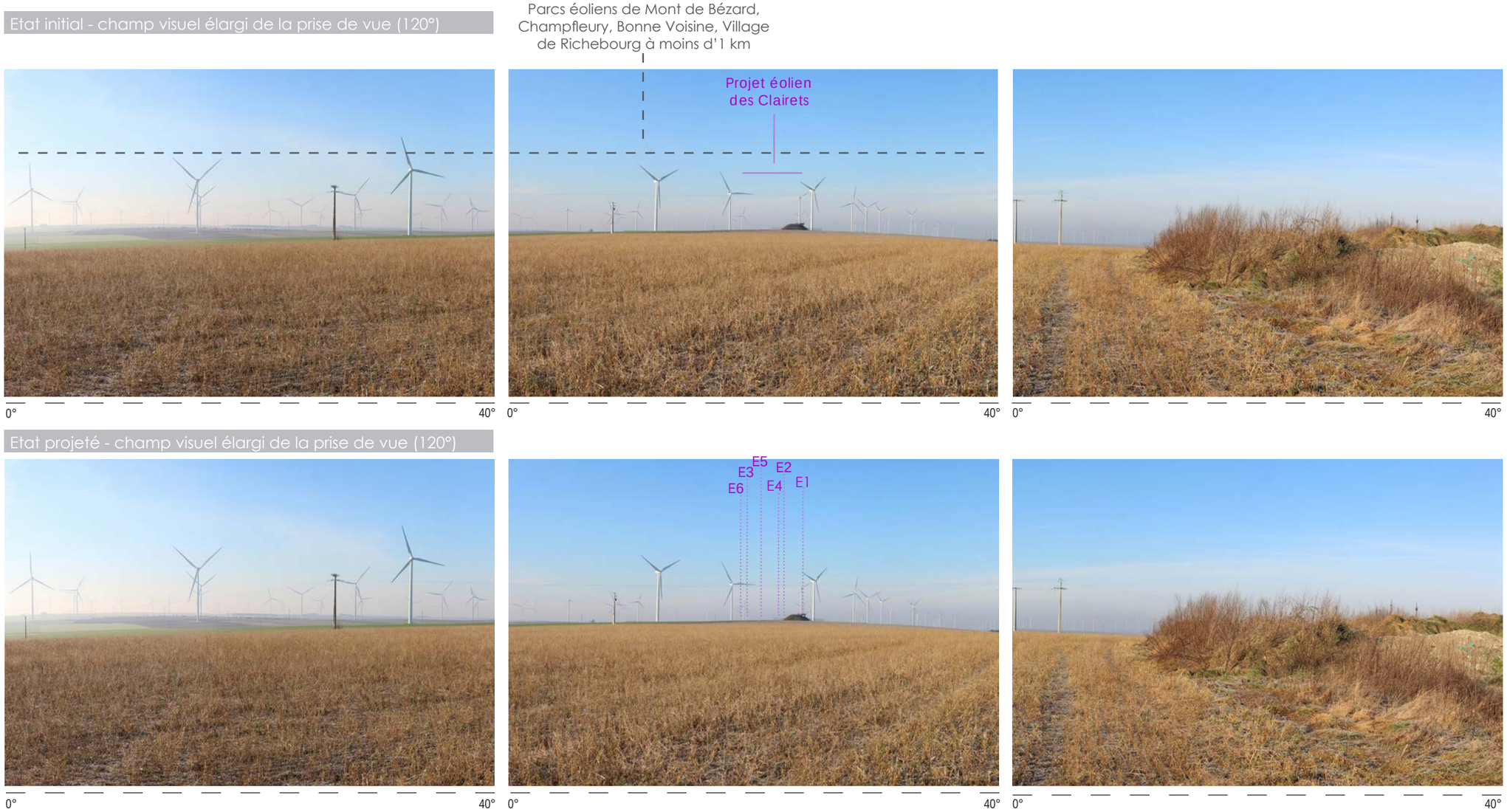


Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

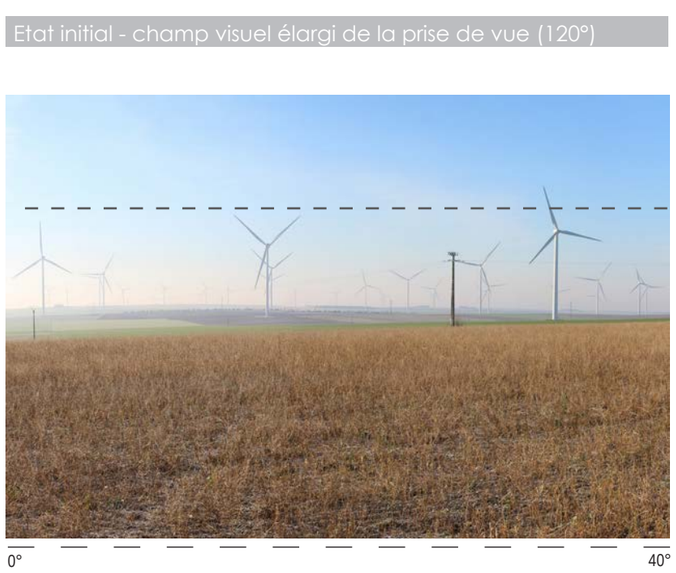
D10 - Semoine

EFFETS CUMULES

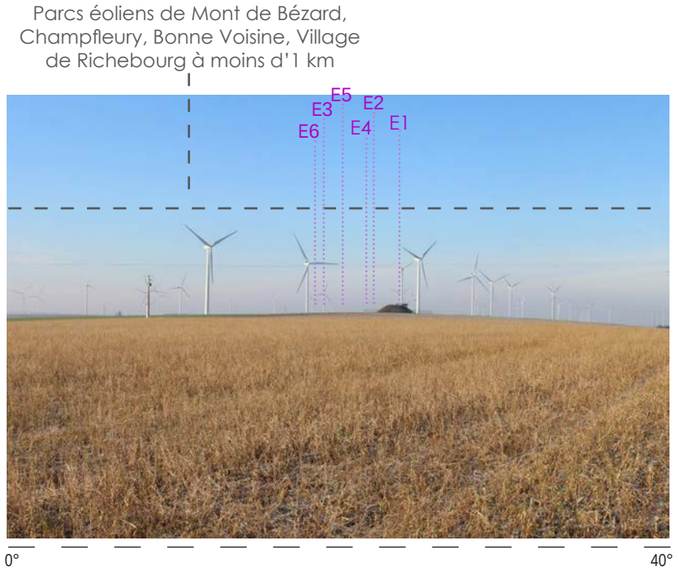
L'ajout d'éoliennes par les projets en autorisés et en instruction se fait principalement à l'horizon depuis cet angle de perception. Le projet de repowering en avant-plan correspond à un remplacement avec des éoliennes plus grandes. Sans ces projets, le paysage éolien est déjà dense. L'augmentation du nombre ou du gabarit d'éoliennes en avant-plan du projet des Clairets confortera une perception très furtive de ce dernier.

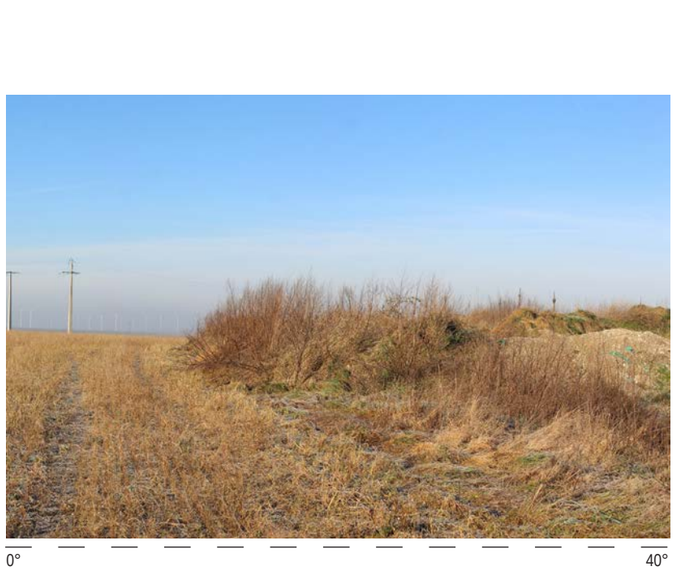
Les effets cumulés ne modifient pas l'impact du projet depuis ce point de vue.

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Parcs éoliens de Mont de Bézard, Champfleury, Bonne Voisine, Village de Richebourg à moins d'1 km





Etat projeté avec projets autorisés et en instruction - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

Projet éolien instruit des Vignottes

Projets éoliens autorisés de Champéole et Puyats II

Projet éolien autorisé de Mont de Bézard Repowering

Projets éoliens autorisés de Sud Marne extension et des Deux Noués











D10 - Semoine



D10 - Semoine



D10 - Semoine



D10 - Semoine







D10 - Semoine

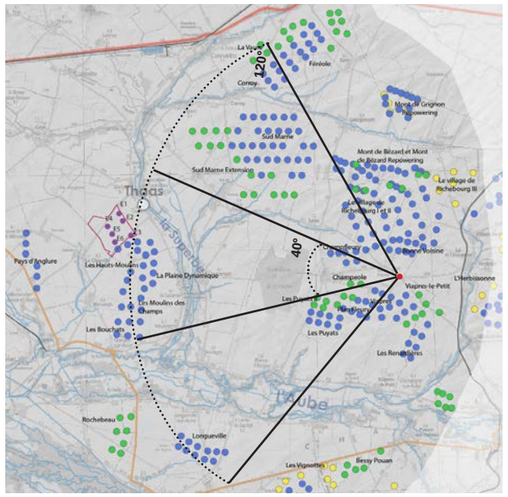


D71 - Salon

Contexte de la prise de vue	Paysage éolien
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 778 201	y : 6 835 637	146 mètres	n°3 : 14,4 km	n°4 : 15,8 km	Est	6°	279°

La route D71, qui mène à Arcy-sur-Aube, traverse un paysage parsemé d'éoliennes. Le panorama est localisé sur les hauteurs de plateau à l'est du projet. Ce dernier vient densifier l'horizon occupé par l'ensemble de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats. La distance rend le projet assez discret comparé aux autres parcs proches de ce point de vue.

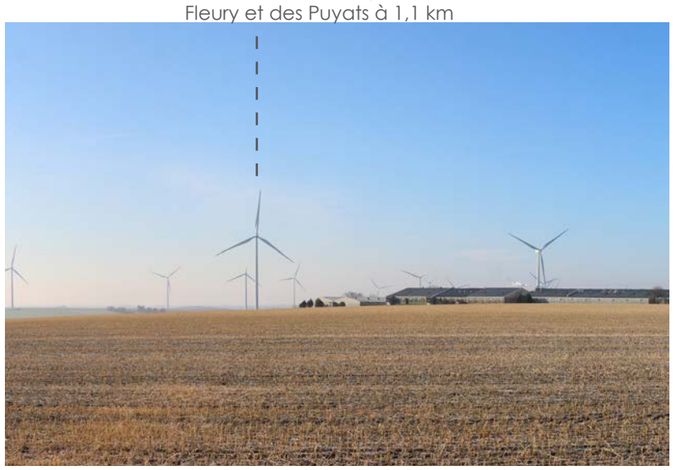


Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D71 - Salon



D71 - Salon



D71 - Salon



D71 - Salon



D71 - Salon



D71 - Salon



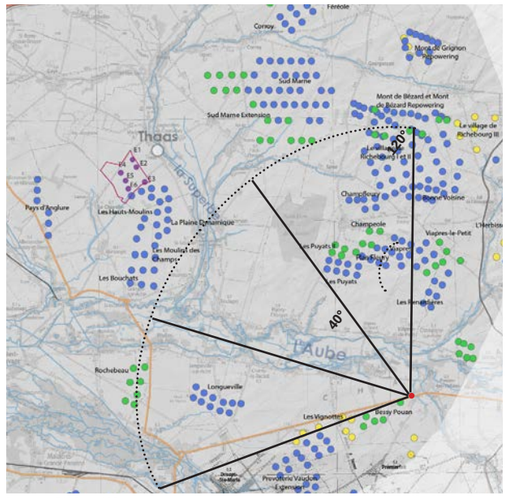
4 - PRISE DE VUE

D441 - Pouan-les-Vallées

Contexte de la prise de vue	Voie de communication et paysage réglementaire
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Nul
Impact du projet	Nul

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 matin	x : 777 769	y : 6 826 692	90 mètres	n°3 : 17,7 km	n°4 : 19,1 km	Sud-Est	4°	308°

Le panorama se trouve sur les hauts de versants de la vallée de l'Aube. Ce paysage est considéré selon le SRE de Champagne-Ardenne (2012) comme « moyennement sensible » à l'éolien. Ce panorama situé sur un axe fréquenté propose une ouverture visuelle au-dessus de la vallée. L'horizon bute toutefois sur une ceinture boisée de la vallée qui dissimule entièrement le projet. La hauteur des peupliers suffit à masquer le projet en raison de son éloignement, y compris en hiver en l'absence de feuilles.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

D441 - Pouan-les-Vallées



D441 - Pouan-les-Vallées



D441 - Pouan-les-Vallées



D441 - Pouan-les-Vallées



D441 - Pouan-les-Vallées



D441 - Pouan-les-Vallées

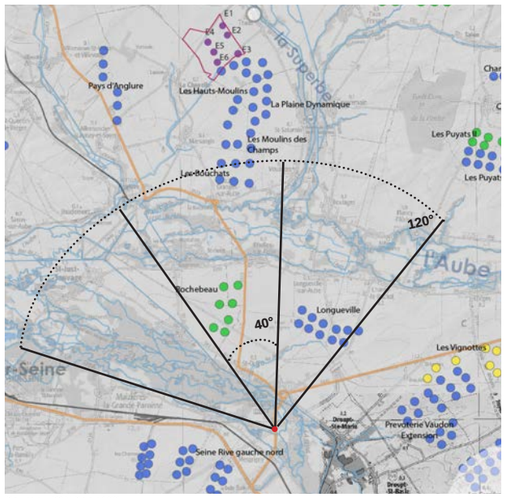


D373 - Méry-sur-Seine - Vallée de l'Aube

Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Couvert boisé
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Nul
Impact du projet	Nul

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 765 418	y : 6 826 692	83 mètres	n°6 : 15,4 km	n°1 : 17,0 km	Sud	0°	352°

Ce panorama situé sur la route fréquentée D373 est situé dans le fond de vallée de la Seine au contexte boisé dense. Ce paysage aubois est considéré selon le SRE de Champagne-Ardenne (2012) comme « fortement sensible » à l'éolien. Malgré la planéité du relief, le couvert arboré en avant-plan empêche la lecture du projet éolien situé à plus de 15 km.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)









D373 - Méry-sur-Seine - Vallée de l’Aube

D373 - Méry-sur-Seine - Vallée de l'Aube



D373 - Méry-sur-Seine - Vallée de l'Aube



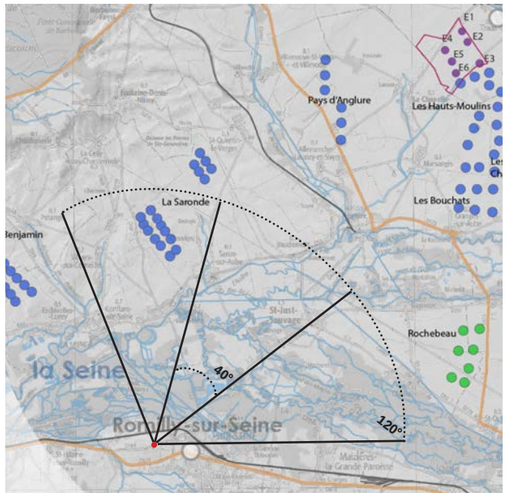
D373 - Méry-sur-Seine - Vallée de l'Aube

D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine

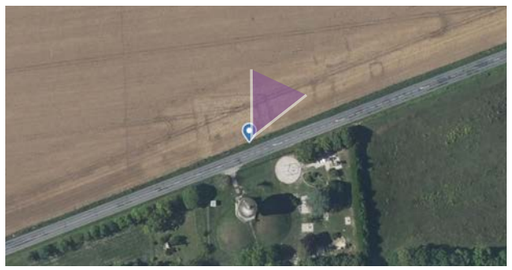
Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 752 038	y : 6 823 978	110 mètres	n°6 : 17,4 km	n°1 : 18,8 km	Sud-Ouest	4°	38°

Le panorama se trouve sur les hauts de versants de la vallée de la Seine. Ce paysage est considéré selon le SRE de Champagne-Ardenne (2012) comme « fortement sensible » à l'éolien. Ce point de vue donne sur le grand paysage ainsi que sur la ville de Romilly-sur-Seine (plus grande des aires d'étude). L'ensemble du projet se distingue à l'horizon en arrière-plan de la ville. Il prolonge l'ensemble formé par les parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats. L'angle ajouté est toutefois faible et l'éloignement du projet limite son empreinte verticale. Le projet évite de s'insérer dans des angles sans éoliennes importants (côte sézannaise ou D164).



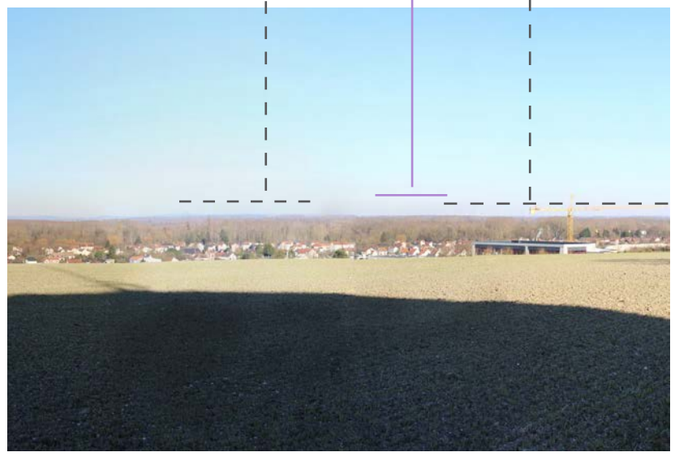
Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine



D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine



D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine



D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine



D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine



D164 - Entrée Ouest Romilly-sur-Seine



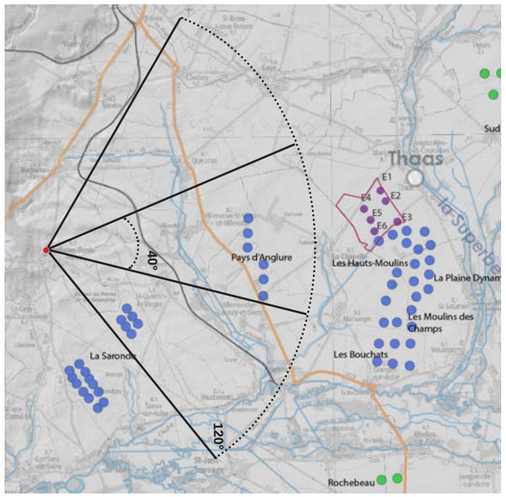
D951 - Sortie Nord Fontaine-Denis-Nuisy

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie et zone d'engagement UNESCO
Environnement de la prise de vue	Sortie de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

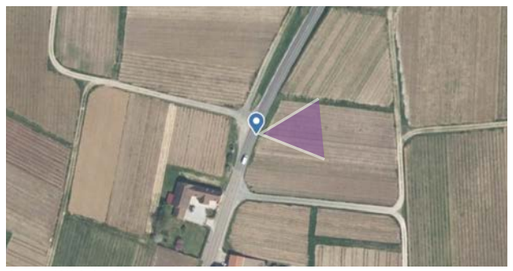
Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 750 675	y : 6 836 759	150 mètres	n°4 : 12,1 km	n°3 : 13,3 km	Ouest	7°	84°

La côté sézannaise fait partie des paysages du vignoble champenois considéré comme « fortement sensible » à l'éolien selon le SRE de Champagne-Ardenne (2012). Le vignoble sézannais fait partie de la zone d'engagement du Bien UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. La charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (2019) a défini une aire de vigilance de 10 km dans laquelle l'implantation éolienne est à éviter. Toutefois, à l'instar du projet, quelques parcs éoliens construits occupent cette aire.

Sur la route D951, la vue s'ouvre sur les pentes des coteaux viticoles de Fontaine-Denis-Nuisy. Les mâts du projet s'intercalent derrière ceux du parc éolien du Pays d'Anglure. Le projet se lit dans la continuité des parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats. Le prolongement de l'ensemble éolien par le projet est minime. Le rapport d'échelle du projet vis-à-vis des parcs voisins est équilibré bien que le projet densifie et complexifie l'angle d'occupation existant.



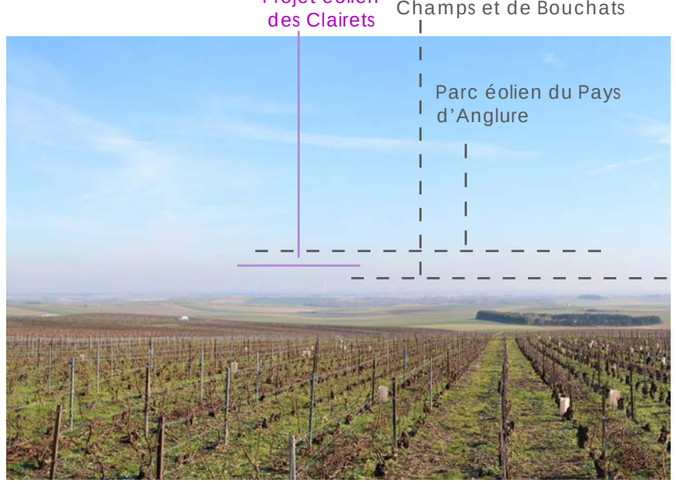
Source : IGN Scan100

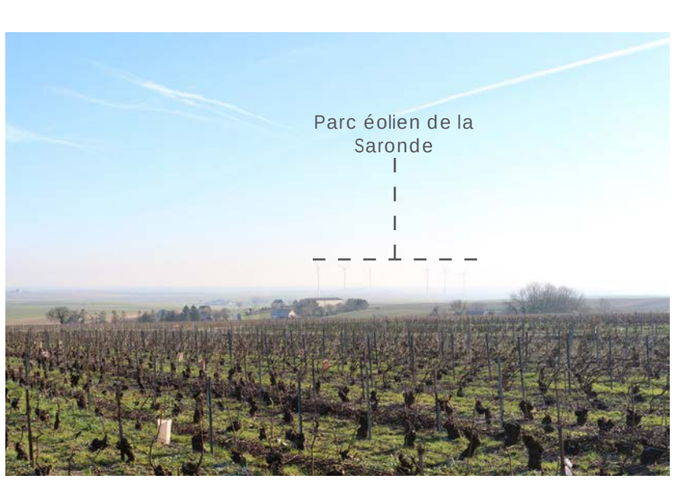


Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D951 - Sortie Nord Fontaine-Denis-Nuisy







D951 - Sortie Nord Fontaine-Denis-Nuisy




E1
E2
E4
E5
E3
E6

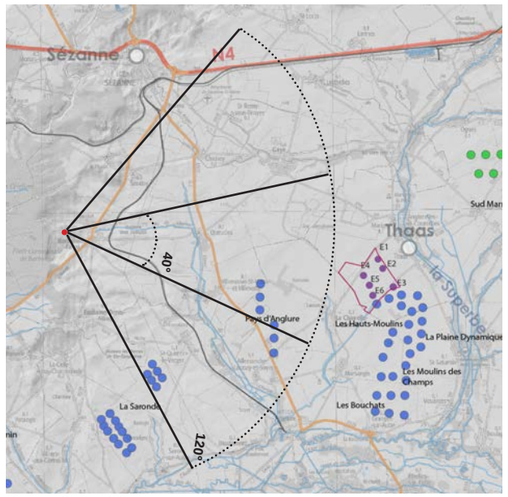


D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie et zone d'engagement UNSECO
Environnement de la prise de vue	Entrée de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 750 057	y : 6 840 157	141 mètres	n°4 : 12,7 km	n°3 : 14,1 km	Ouest	8°	141°

La côté sézannaise fait partie des paysages du vignoble champenois considéré comme « fortement sensible » à l'éolien selon le SRE de Champagne-Ardenne (2012). Le vignoble sézannais fait partie de la zone d'engagement du Bien UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne. La charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (2019) a défini une aire de vigilance de 10 km dans laquelle l'implantation éolienne est à éviter. Toutefois, à l'instar du projet, quelques parcs éoliens construits occupent cette aire. Sur la D49, la vue donne sur le bourg de Barbonne-Fayel entouré de vignes. L'axe du projet éolien est centré sur le bourg au-dessus de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul. La géométrie perçue est globalement un alignement bien que l'éolienne E5 s'en détache sensiblement. Le projet prolonge l'angle de perception en éoliennes existant bien que la prégnance verticale et horizontale soit atténuée par la distance du projet.

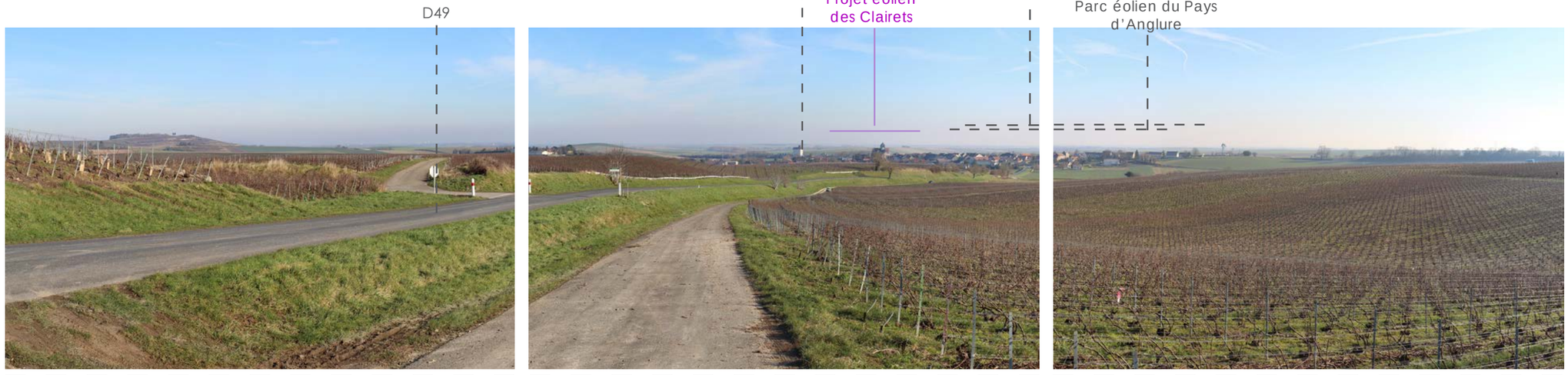


Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel



D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel



D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel



D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel



D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel



D49 - Entrée Nord Barbonne-Fayel



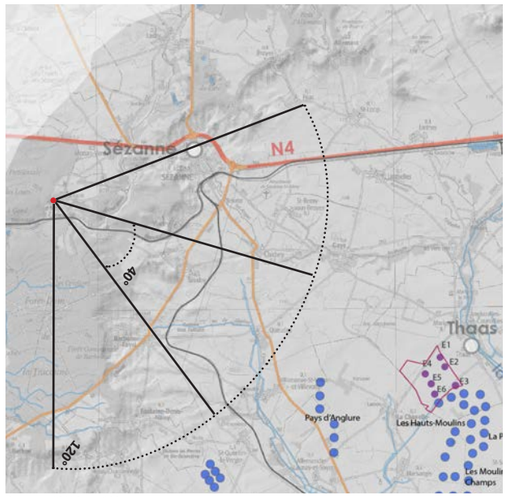
D239 - Launat - Le Meix-Saint-Epoing

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Nul
Impact du projet	Nul

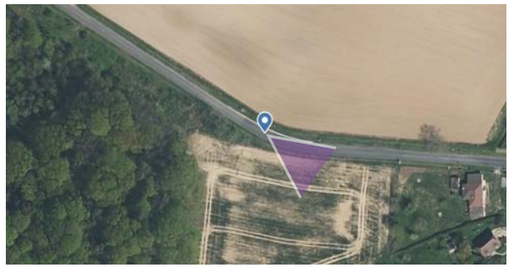
Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 après-midi	x : 747 213	y : 6 845 488	196 mètres	n°4 : 17 km	n°3 : 18,4 km	Nord-Ouest	0°	115°

La D239 est une entrée de village en sortie de forêt octroyant une vue sur la vallée du Grand Morin. L'horizon butte sur la limite du plateau qui correspond à ligne de crête de la cuesta d'Île-de-France. Le relief est tapissé d'un massif feuillu. Le relief dissimule en partie le projet.

La végétation complète le masque en rendant le projet non perceptible, et ce même en l'absence de feuillage. Le parcours du train touristique dans le fond de vallée est également à l'écart des vues vers le projet.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



D239 - Launat - Le Meix-Saint-Epoing



D239 - Launat - Le Meix-Saint-Epoing

D239 - Launat - Le Meix-Saint-Epoing



D239 - Launat - Le Meix-Saint-Epoing



D239 - Launat - Le Meix-Saint-Epoing



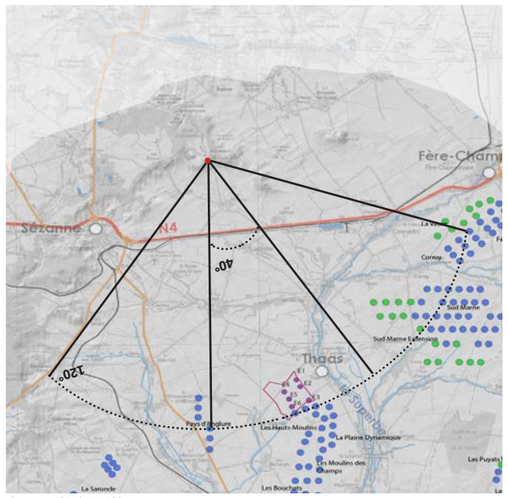


Cimetière de l'église Saint-Rémi d'Allemant

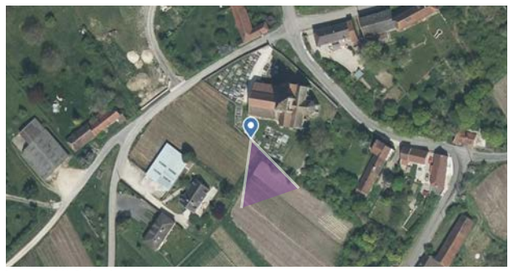
Contexte de la prise de vue	Patrimoine réglementaire et zone d'engagement UNESCO
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 758 751	y : 6 851 431	217 mètres	n°1 : 13,2 km	n°6 : 14,6 km	Nord-Ouest	4°	161°

La côte sézannaise se courbe au nord de l'aire d'étude éloignée en formant un amphithéâtre. Les vues s'ouvrent alors sur la Champagne crayeuse notamment depuis les villages perchés comme Allemant. Le panorama se situe depuis le cimetière de l'église Saint-Rémi d'Allemant, monument historique classé. Le projet se perçoit selon deux groupements d'éoliennes (E1, E2, E3) et (E4, E5, E6). Il se lit en avant-plan des parcs voisins et se rattache à ces derniers. Il n'augmente pas l'angle d'occupation et densifie celui existant.



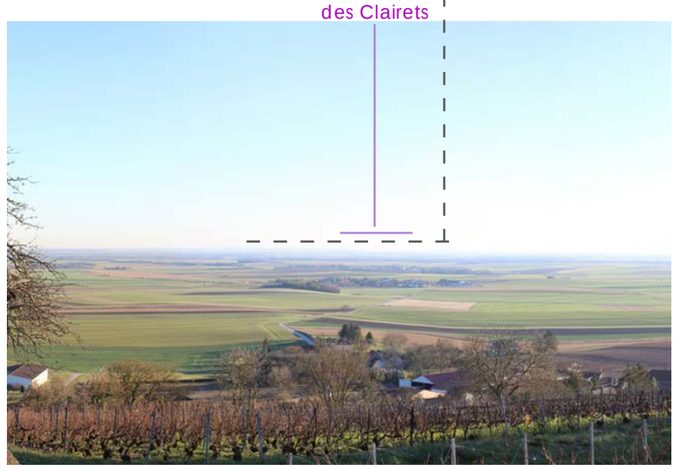
Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Cimetière de l’église Saint-Rémi d’Allemant

Cimetière de l’église Saint-Rémi d’Allemant



Cimetière de l’église Saint-Rémi d’Allemant



Cimetière de l’église Saint-Rémi d’Allemant

Cimetière de l’église Saint-Rémi d’Allemant



Cimetière de l’église Saint-Rémi d’Allemant

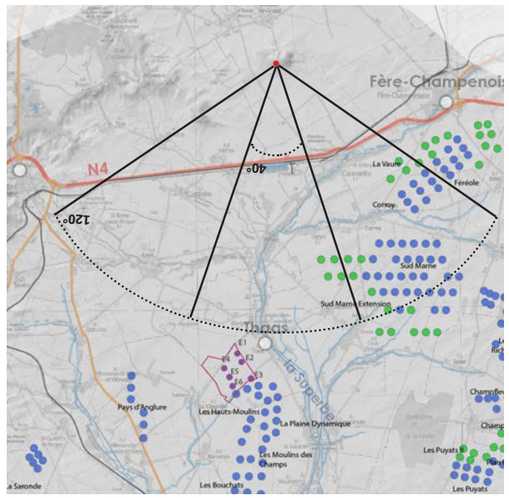


Mont Août - Broussy-le-Grand

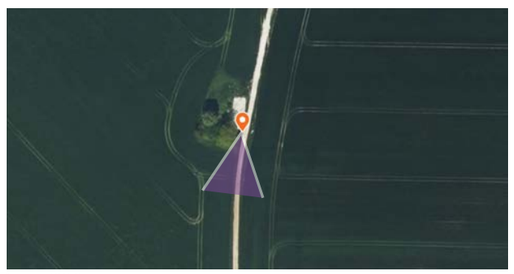
Contexte de la prise de vue	Paysage réglementaire
Environnement de la prise de vue	Point de vue
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Avril 2025 matin	x : 765 062	y : 6 852 618	209 mètres	n°1 : 13,5 km	n°6 : 15,1 km	Nord	5°	187°

Le Mont Août est une butte témoin qui constitue le point le plus haut des aires d'étude au projet en-dehors de la côte sézannaise. La vue s'étend sur le grand paysage de la Champagne crayeuse. Les éoliennes du projet sont perçues avec des inter-distances irrégulières. Le projet n'augmente pas l'angle d'occupation et densifie celui existant. Le projet se rattache aux parcs qui lui sont proches. Le projet reste discret dans un horizon déjà largement occupé par de nombreux parcs éoliens. Le regard est porté vers le sud ce qui avec la distance diminue la netteté de l'horizon selon l'heure et la saison. L'axe d'observation privilégié du Mont Août est davantage orienté vers le nord (à l'opposé du projet).



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Mont Août - Broussy-le-Grand



Mont Août - Broussy-le-Grand



Mont Août - Broussy-le-Grand





Mont Août - Broussy-le-Grand



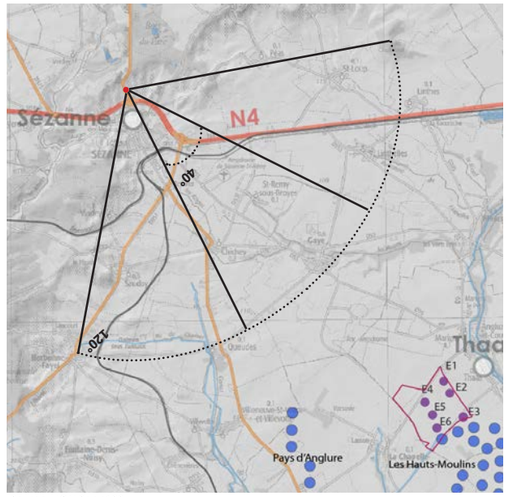


D951 - Entrée Nord Sézanne

Contexte de la prise de vue	Voie de communication, paysage réglementaire et patrimoine réglementaire et zone d'engagement UNESCO
Environnement de la prise de vue	Entrée de ville
Enjeu du lieu de la prise de vue	Fort
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 752 816	y : 6 848 558	170 mètres	n°1 : 14,2 km	n°3 : 15,5 km	Nord-Ouest	5°	135°

La route D951 est un axe d'entrée vers Sézanne, petite cité de caractère, située au pied de la cuesta. La ville est facilement repérable grâce à l'église Saint-Denis, monument historique classé. Le projet est lisible à l'est de la ville. Le projet n'augmente pas l'angle d'occupation et densifie celui existant. Le projet se rattache aux parcs qui lui sont proches. Il y a une covisibilité indirecte entre le projet et l'église Saint-Denis, l'écart étant inférieur à 60°. Bien qu'il se situe plus proche des autres projets, il se distingue peu de ceux-ci et reste à l'écart de l'axe de perception de la ville de Sézanne.



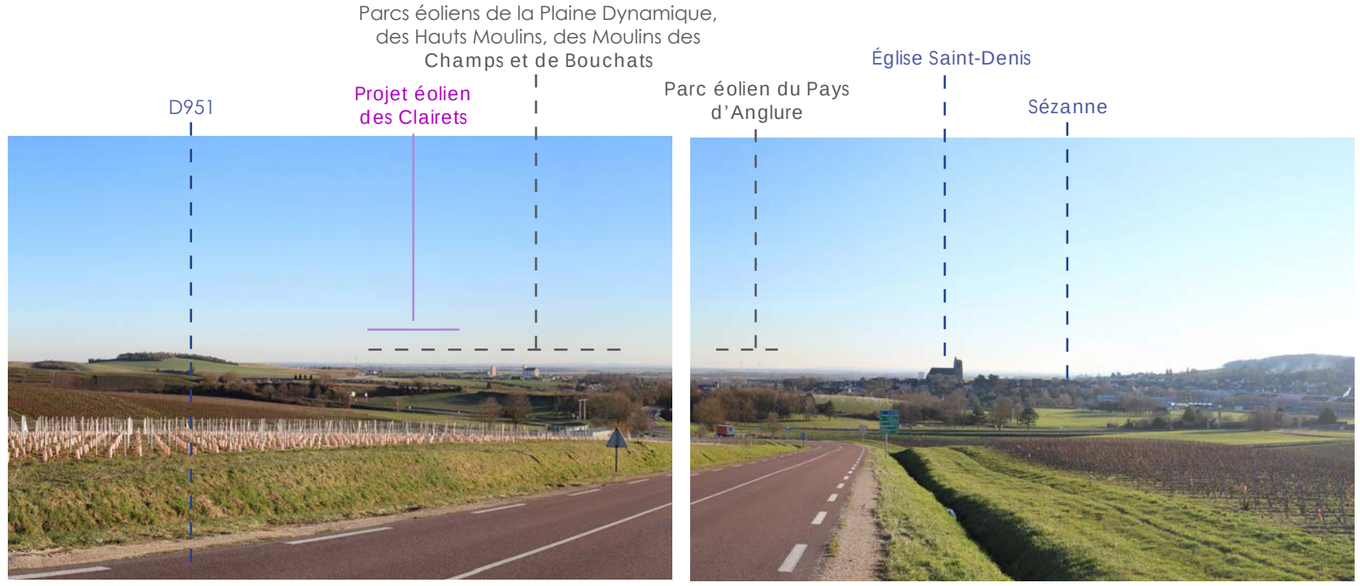
Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)





Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D951 - Entrée Nord Sézanne



D951 - Entrée Nord Sézanne

D951 - Entrée Nord Sézanne



D951 - Entrée Nord Sézanne



D951 - Entrée Nord Sézanne



D951 - Entrée Nord Sézanne

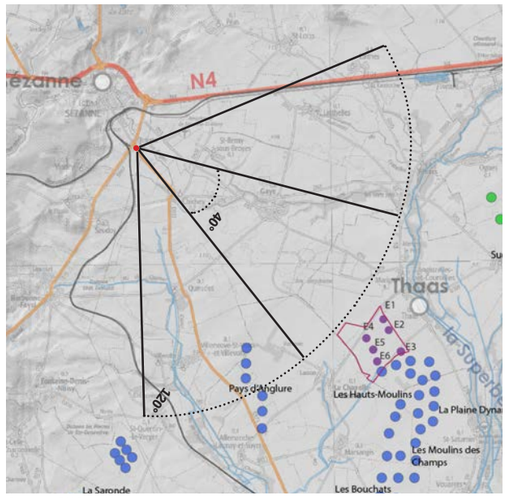


D373 - Sortie Sud-Est Sézanne

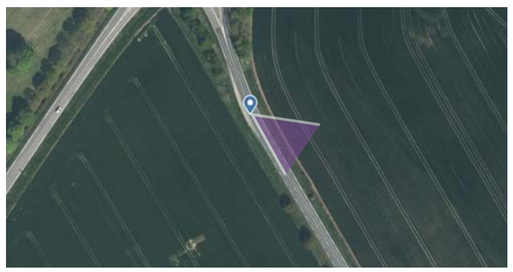
Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 754 283	y : 6 845 198	102 mètres	n°4 : 10,8 km	n°3 : 12,2 km	Nord-Ouest	7°	128°

La D373 est un axe de sortie de la ville de Sézanne presque aligné dans l'axe du projet. Le relief aplani de ce point d'observation confère une vue rasante sur les objets lointains. Les éoliennes du projet sont partiellement masquées par des haies arborées (seules une à deux pales visibles). Le projet reste discret, en vue furtive et dans un rapport d'échelle équivalent aux motifs paysagers.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D373 - Sortie Sud-Est Sézanne



D373 - Sortie Sud-Est Sézanne



D373 - Sortie Sud-Est Sézanne





D373 - Sortie Sud-Est Sézanne



D373 - Sortie Sud-Est Sézanne

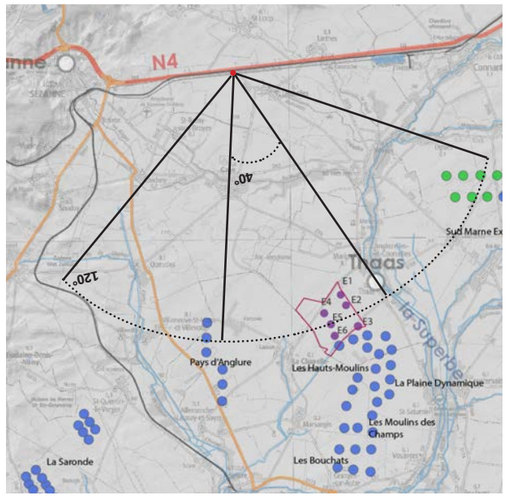


N4 - Entrée Nord Linthelles

Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 759 248	y : 6 847 234	104 mètres	n°1 : 9,1 km	n°3 : 10,5 km	Nord-Ouest	6°	156°

La N4 est l'axe de communication principal des aires d'étude au projet. La vue donne sur les grandes parcelles ouvertes du plateau agricole. Le projet se lit selon deux groupements d'éoliennes (E1, E2, E3) et (E4, E5, E6). Ils sont inclus dans l'axe de perception d'éoliennes existant. Cependant, le projet se distingue par sa proximité et sa hauteur par rapport au groupement formé par les parcs de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







N4 - Entrée Nord Linthelles



N4 - Entrée Nord Linthelles



N4 - Entrée Nord Linthelles



N4 - Entrée Nord Linthelles



N4 - Entrée Nord Linthelles



N4 - Entrée Nord Linthelles

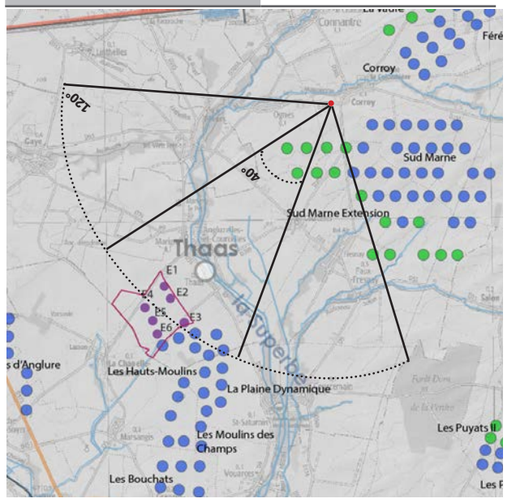


D253 - Sortie Ouest Corroy

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Sortie de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré sans effet cumulé Faible avec effets cumulés
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 768 551	y : 6 844 845	105 mètres	n°1 : 7,8 km	n°6 : 9,2 km	Nord-Est	9°	218°

Les villages dans la petite vallée de la Maurienne sont légèrement encaissés. Ainsi, les pentes augmentent sensiblement sur le versant sud et constituent la ligne d'horizon. Le projet, de par sa proximité et sa hauteur, est partiellement visible au-dessus de ce vallonnement. Les éoliennes E3 et E6 se lisent en bout de pale tandis que les autres laissent apparaître deux pales. L'inter-distance entre les éoliennes est irrégulière. Aucun autre parc éolien n'est visible dans cet axe de perception. L'effet visuel du projet des Clairets est réduit en raison de son éloignement et de sa position derrière le relief. Le projet est toutefois discret de par sa faible amplitude verticale.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

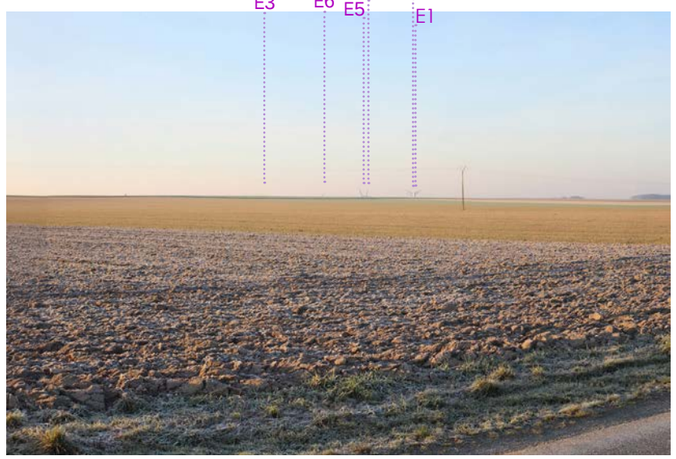






Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D253 - Sortie Ouest Corroy

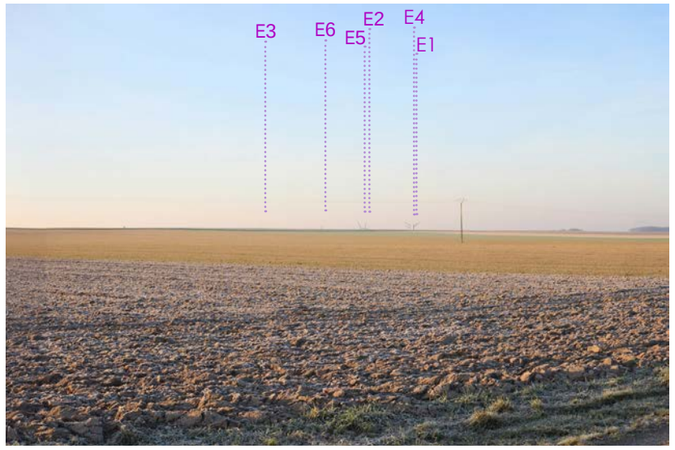
EFFETS CUMULES

Le projet autorisé de Sud Marne extension ajoutera des éoliennes plus prégnantes à moins de 2 km de ce point de vue, dont une dans l'axe du projet. L'effet visuel du projet des Clairets est réduit comparativement à la taille perçue du projet de Sud Marne extension. Les effets cumulés se traduisent par un ajout du motif éolien dans le paysage (dans cet angle de perception).

Les effets cumulés abbaissent l'effet visuel de modéré à faible et ne modifient pas l'impact du projet depuis ce point de vue qui reste faible.

Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

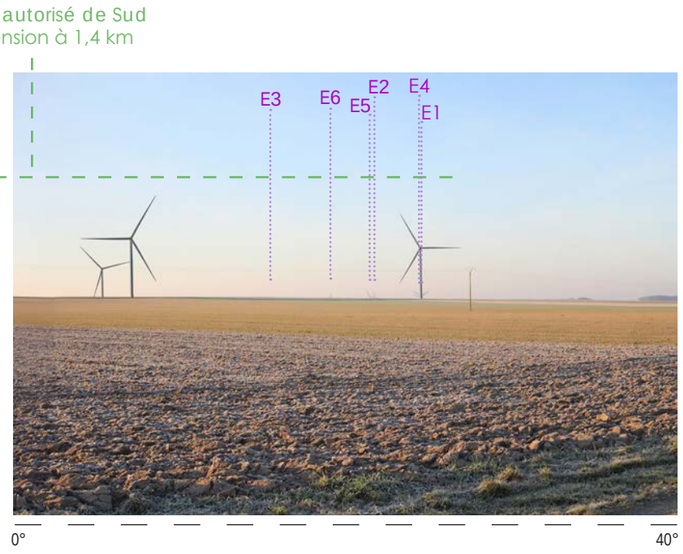






Etat projeté avec projets autorisés et en instruction - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D253 - Sortie Ouest Corroy



D253 - Sortie Ouest Corroy



D253 - Sortie Ouest Corroy



D253 - Sortie Ouest Corroy



D253 - Sortie Ouest Corroy



D253 - Sortie Ouest Corroy







D253 - Sortie Ouest Corroy

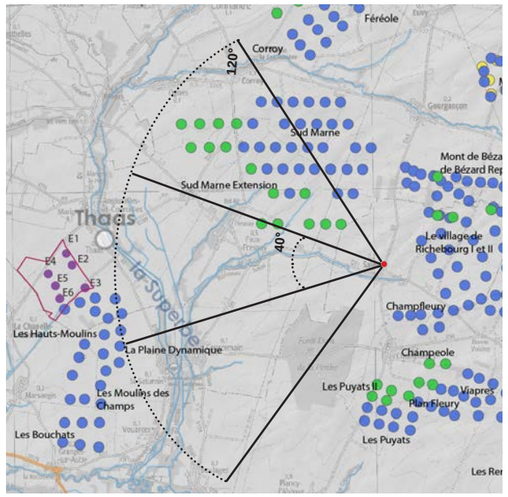


D7 - Entrée Nord Salon

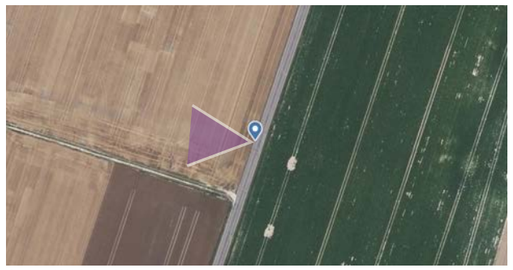
Contexte de la prise de vue	Paysage réglementaire
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 774 028	y : 6 838 663	108 mètres	n°3 : 10,1 km	n°4 : 11,4 km	Est	8°	267°

Le plateau de la Champagne crayeuse s'élève progressivement vers l'est. Depuis la D7, la vue vers l'est est ouverte sur le grand paysage et les openfields. La végétation, bien que rare, est concentrée dans les petites vallées. Le projet se lit partiellement derrière le couvert boisé de la vallée du Salon. Cette perception de quelques pales reste furtive et s'accorde avec l'échelle de la strate arborée.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

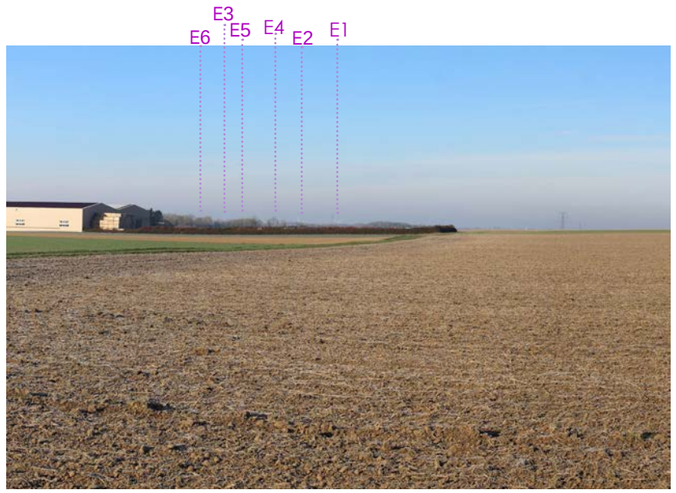






Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D7 - Entrée Nord Salon



D7 - Entrée Nord Salon



D7 - Entrée Nord Salon



D7 - Entrée Nord Salon



D7 - Entrée Nord Salon



D7 - Entrée Nord Salon

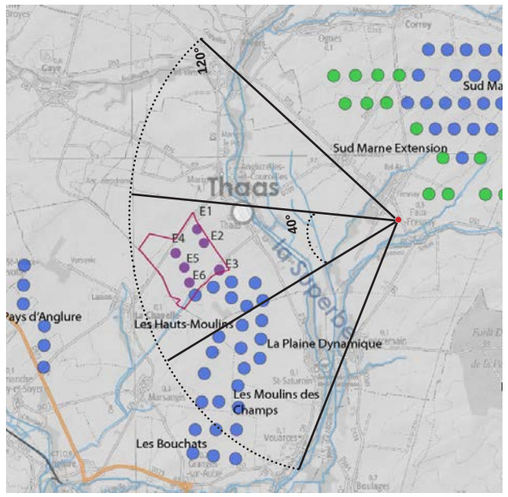


D9 - Mairie Faux-Fresnay

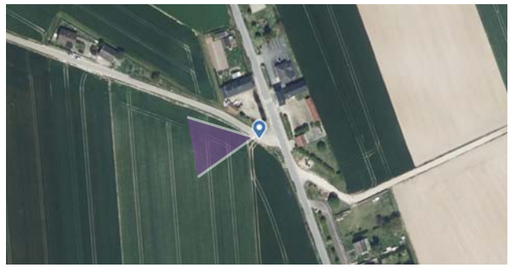
Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 769 031	y : 6 839 290	89 mètres	n°3 : 5,3 km	n°4 : 6,5 km	Nord-Est	15°	259°

Les villages de Faux et de Fresnay sont séparés du projet par quelques petites vallées boisées dans l'aire d'étude rapprochée. La vue est ouverte au niveau de la mairie. Comme pour les parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats, le projet est lisible au-dessus du couvert boisé. Les pales sont bien visibles et les mâts en partie cachés. L'éolienne E1 est plus à l'écart et davantage masquée. Le projet agrandit l'angle d'observation en éoliennes existant. Il paraît toutefois plus reculé et proche de l'échelle des arbres. L'écart entre les éoliennes du projet est variable à l'instar des autres parcs auxquels elles se rattachent.



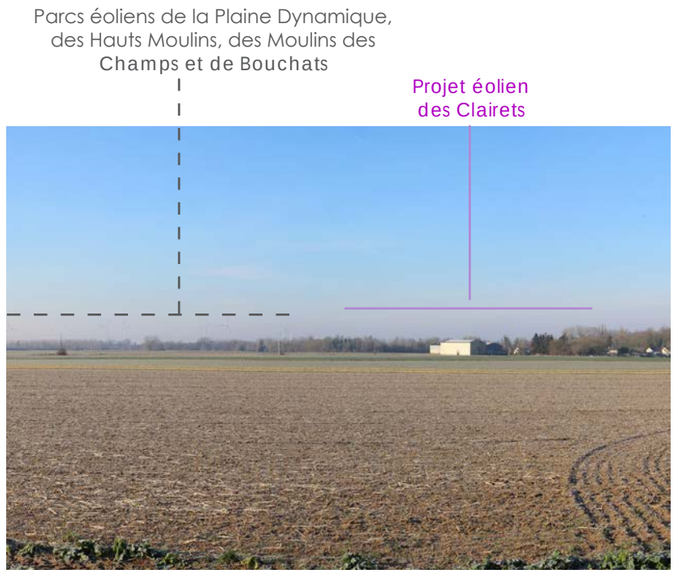
Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D9 - Mairie Faux-Fresnay



D9 - Mairie Faux-Fresnay



D9 - Mairie Faux-Fresnay



D9 - Mairie Faux-Fresnay



D9 - Mairie Faux-Fresnay



D9 - Mairie Faux-Fresnay

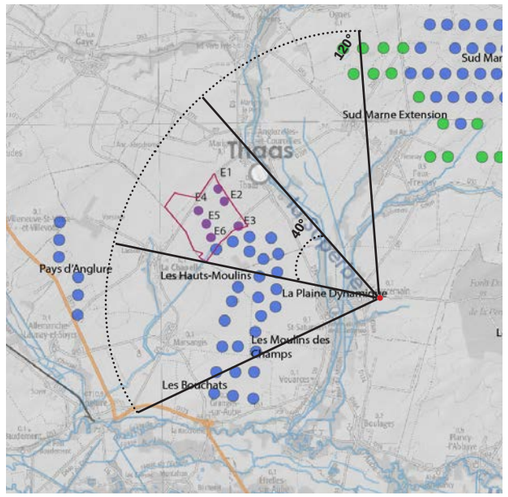


Entrée Est Courcemain

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 matin	x : 768 317	y : 6 835 587	90 mètres	n°3 : 4,9 km	n°4 : 6,3 km	Sud-Est	13°	297°

Le point de vue est situé entre la forêt domaniale de la Perthe et la vallée de la Superbe. Le projet est partiellement visible en arrière-plan de la vallée. Il s'intercale entre les éoliennes des parcs du Haut-Moulin et des Bouchats. Le projet, plus éloigné que les éoliennes construites visibles, modifie peu la dynamique de perception de l'ensemble éolien. Il vient toutefois densifier et complexifier l'angle d'occupation sur une dizaine de degrés.



Source : IGN Scan100



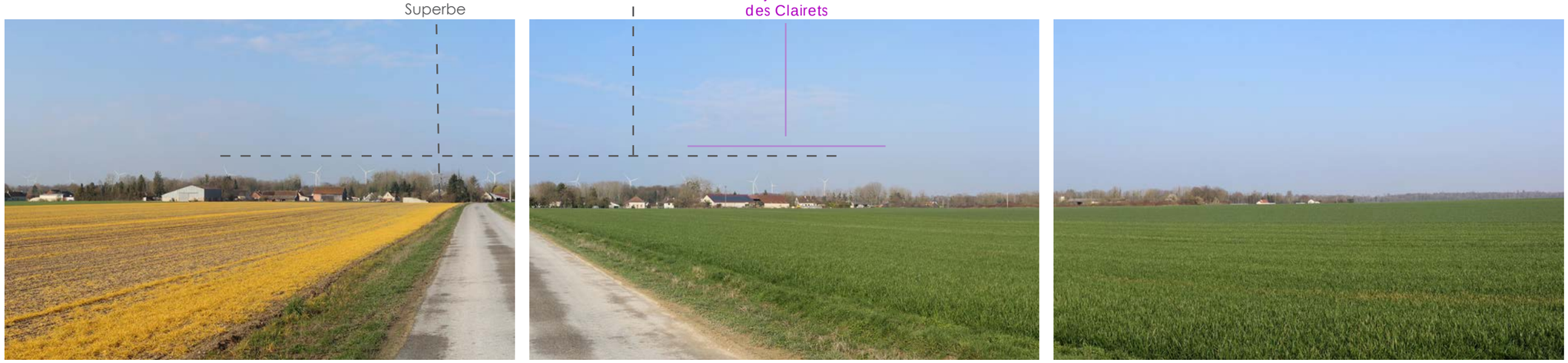
Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

Parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats

Courcemain dans la vallée de la Superbe

Projet éolien des Clairets



0° 40° 0° 40° 0° 40°

Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



0° 40° 0° 40° 0° 40°

Entrée Est Courcemain



Entrée Est Courcemain



Entrée Est Courcemain



Entrée Est Courcemain



Entrée Est Courcemain



Entrée Est Courcemain

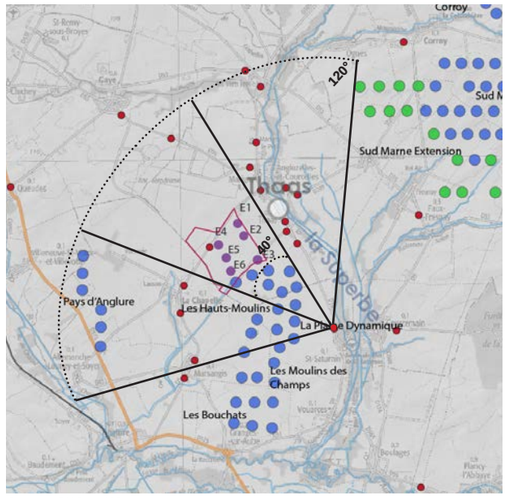


D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Sortie de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 matin	x : 766 324	y : 6 835 642	85 mètres	n°3 : 3,2 km	n°1 : 4,6 km	Sud-Est	20°	309°

Sur la D76, à la sortie de Saint-Saturnin et en direction de Thaas, le paysage du plateau agricole est dense en éoliennes. Le projet est entièrement visible et se présente comme un alignement et selon deux groupements (E1, E2, E3) et (E4, E5, E6). La géométrie du projet est peu lisible dans la vue d'ensemble du groupement de parcs. Son éloignement le rend moins prégnant par rapport aux parcs plus proches mais il densifie l'horizon et comble quelques espaces sans éoliennes. L'effet visuel d'un paysage dense en éoliennes est toutefois déjà présent.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin



D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin



D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin



D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin



D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin



D76 - Sortie Nord Saint-Saturnin

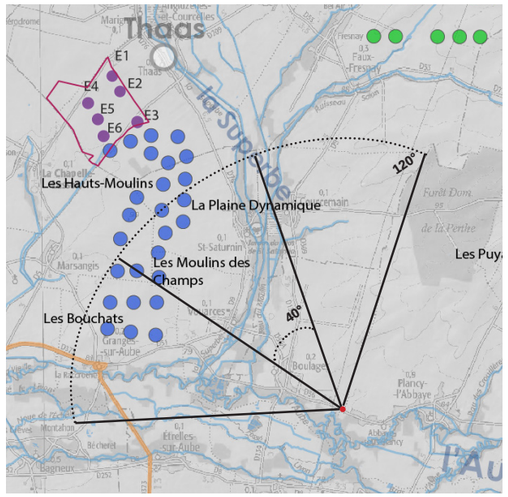


D56 - Plancy-l'Abbaye

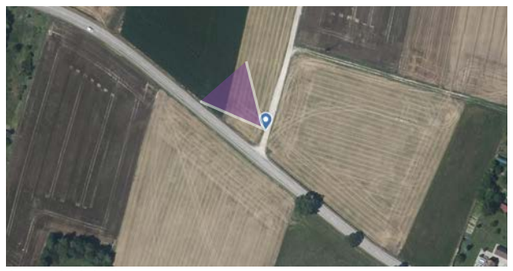
Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 769 100	y : 6 830 547	83 mètres	n°3 : 8,9 km	n°1 : 10,3 km	Sud-Est	7°	322°

Aux abords de la vallée de l'Aube, le paysage transitionne avec la Champagne crayeuse au relief peu fluctuant et aux vues rasantes. Le projet se découvre en arrière-plan de l'ensemble éolien auquel il se rattache. Les mâts sont en partie cachés par le relief. Le projet densifie l'angle d'occupation en éoliennes existant. La géométrie en deux groupements du projet est peu lisible dans la vue d'ensemble des parcs éoliens. L'effet visuel du projet est atténué par la distance.



Source : IGN Scan100

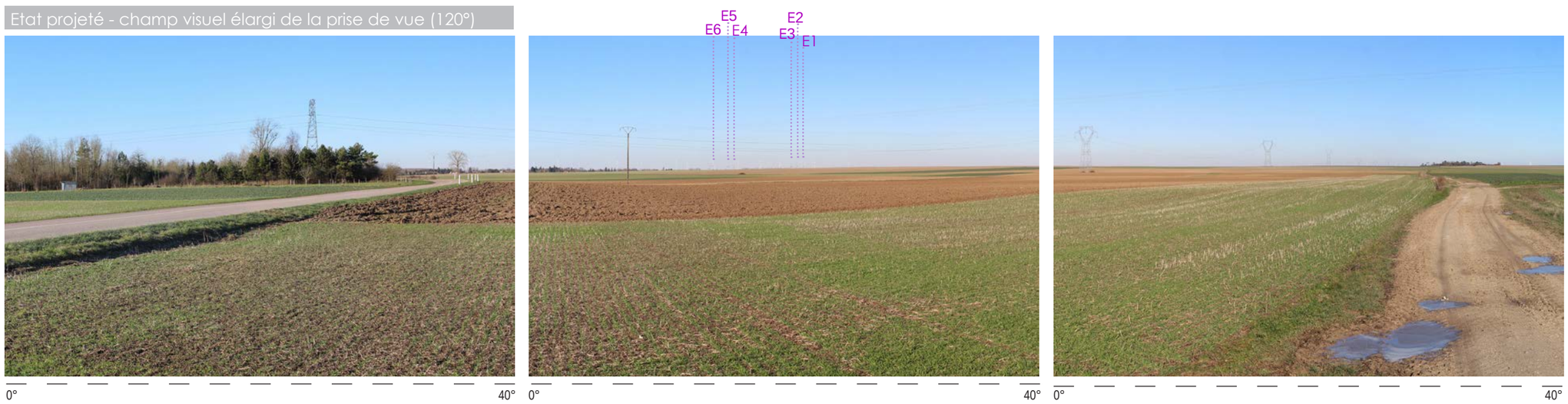


Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



D56 - Plancy-l'Abbaye



D56 - Plancy-l’Abbaye



D56 - Plancy-l'Abbaye



D56 - Plancy-l'Abbaye



D56 - Plancy-l'Abbaye



D56 - Plancy-l'Abbaye

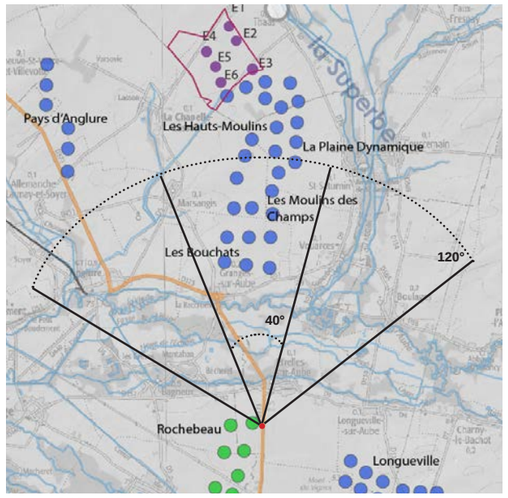


D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube

Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 matin	x : 764 146	y : 6 828 163	88 mètres	n°6 : 9,3 km	n°1 : 10,9 km	Sud	4°	355°

La route D373 est un axe routier important qui dessert la ville de Sézanne. Ce panorama se situe sur un plateau intercalé entre la vallée de la Seine et la vallée de l'Aube. Les éoliennes E2, E4 et E5 sont les seules éoliennes vqui laissent apparaître leurs bouts de pale. En effet, le couvert boisé masque presque entièrement le projet. Les éoliennes des autres parcs, dans le même axe de perception, sont davantage visibles. L'effet visuel du projet est fortement atténué.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube



D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube



D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube



D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube

D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube



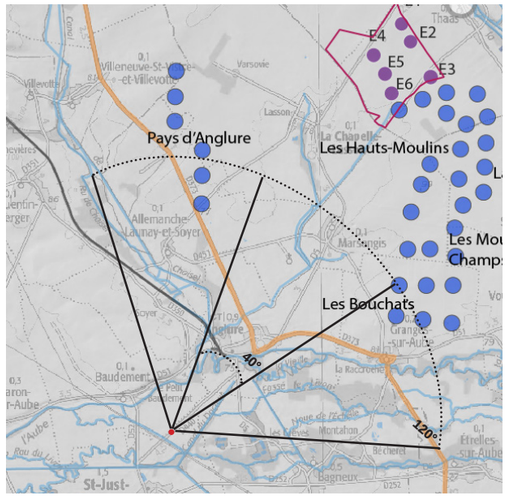
D373 - Entrée Sud Étrelles-sur-Aube

D440 - Baudement

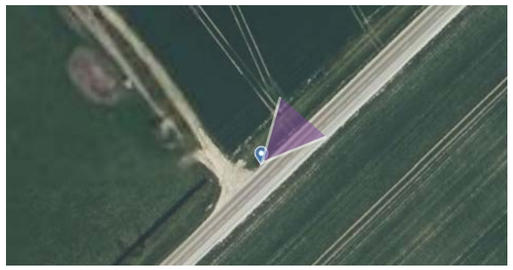
Contexte de la prise de vue	Voie de communciation
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 758 173	y : 6 830 045	76 mètres	n°6 : 8,8 km	n°1 : 10,3 km	Sud-Ouest	6°	32°

Quelques espaces sont davantage occupés par des grandes parcelles ouvertes dans la vallée de l'Aube. Ici, depuis la route D440 à Baudement, la vue est dégagée. L'horizon est occupé par la ceinture arborée de la vallée. Le projet est situé en arrière-plan d'un boisement plus épais, ce qui le masque en grande partie. Quelques bouts de pales sont faiblement perceptibles à travers les arbres (feuillage tombé). L'effet visuel du projet est fortement réduit vis-à-vis de l'ensemble des parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats.

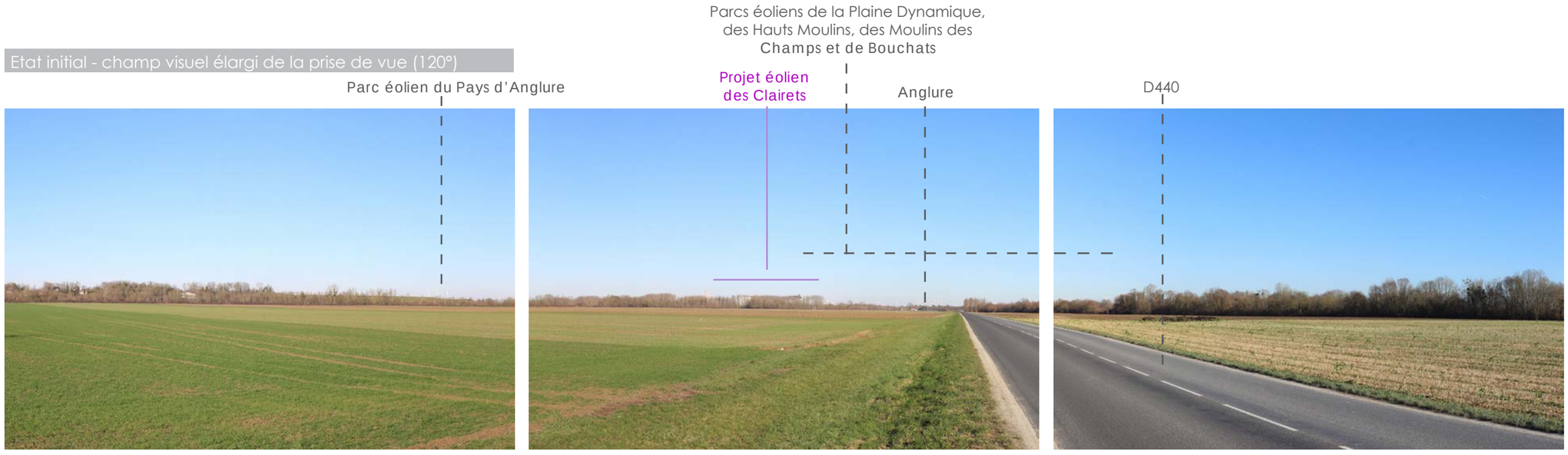


Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



D440 - Baudement



D440 - Baudement



D440 - Baudement



D440 - Baudement



D440 - Baudement



D440 - Baudement

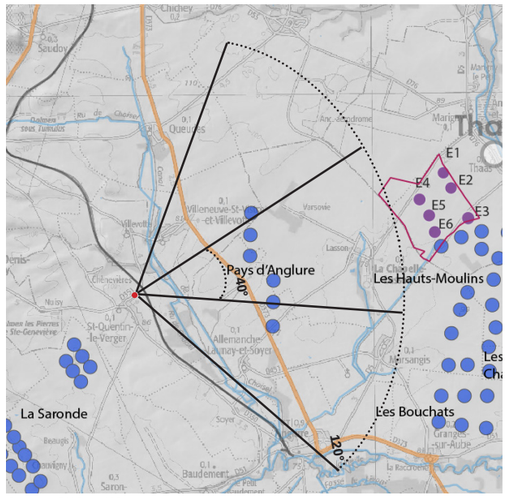


D351 - Sortie Nord Saint-Quentin-le-Verger

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Sortie de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 755 279	y : 6 835 860	89 mètres	n°4 : 7,8 km	n°3 : 8,9 km	Sud-Ouest	11°	74°

Le panorama se trouve à proximité de la petite vallée boisée de Chaisel. Quelques fenêtres visuelles donnent sur l'horizon entre les haies arborées. Plusieurs ensembles éoliens occupent l'horizon, le projet se situe entre ces derniers et le parc éolien du Pays d'Anglure. Le projet est en partie masqué par la végétation surtout pour les éoliennes E3, E5 et E6. La lecture de l'ensemble éolien est brouillée : hauteurs et inter-distances variables. Toutefois, le parc du Pays d'Anglure prédomine sur les autres parcs et le projet des Clairets ajoute quelques mâts parmi un ensemble déjà complexe.

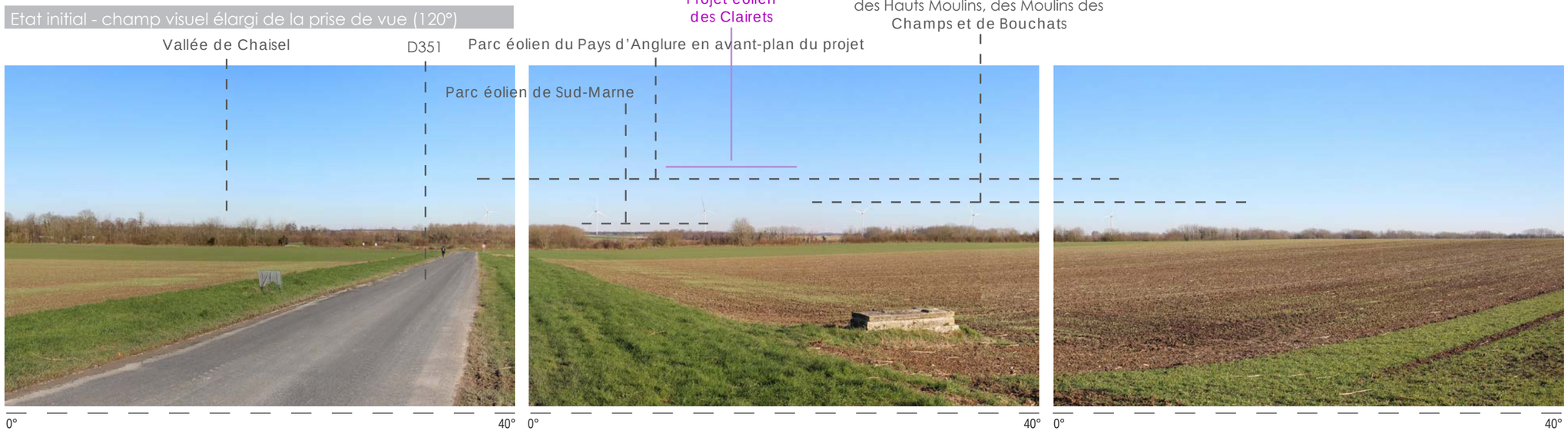


Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



D351 - Sortie Nord Saint-Quentin-le-Verger

D351 - Sortie Nord Saint-Quentin-le-Verger





D351 - Sortie Nord Saint-Quentin-le-Verger



D351 - Sortie Nord Saint-Quentin-le-Verger



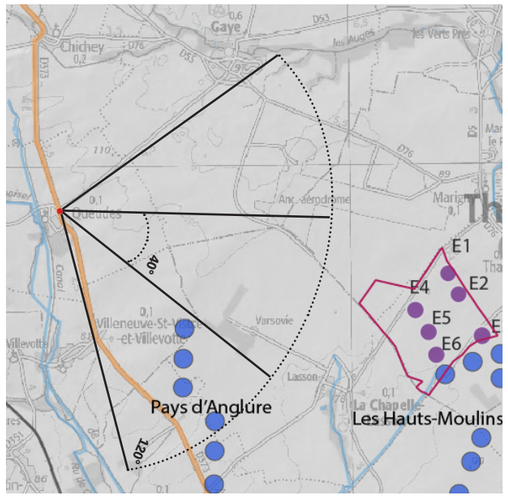


D373 - Sortie Sud Queudes

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Sortie de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Faible
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 755 958	y : 6 840 192	95 mètres	n°4 : 6,9 km	n°3 : 8,3 km	Nord-Ouest	13°	106°

Sur la route D373, à environ 5 km au sud-est de Sézanne, la vue est dégagée sur le plateau agricole. L'ensemble des mâts du projet est en partie masqué par le relief. Les éoliennes E1, E2, E3, E4 et E6 se lisent selon un alignement avec des écarts presque réguliers. L'éolienne E5 se détache de cet alignement mais est moins visible. Le projet est avant-plan du groupement des parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats auxquels il se rattache. Le projet agrandit sensiblement l'angle d'occupation en éoliennes vers l'est.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

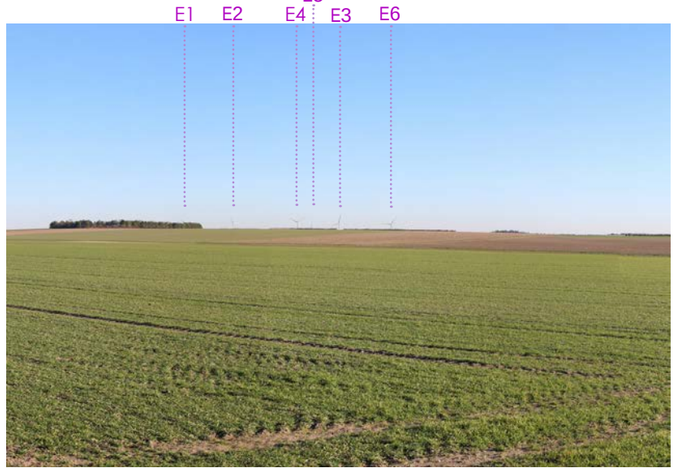






Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D373 - Sortie Sud Queudes



D373 - Sortie Sud Queudes



D373 - Sortie Sud Queudes



D373 - Sortie Sud Queudes



D373 - Sortie Sud Queudes



D373 - Sortie Sud Queudes

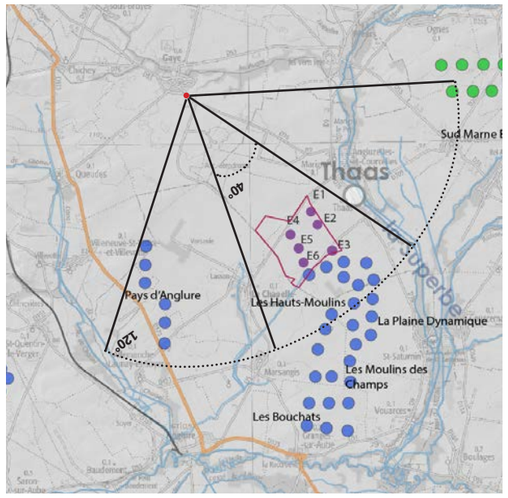


D76 - Sortie Sud Gaye

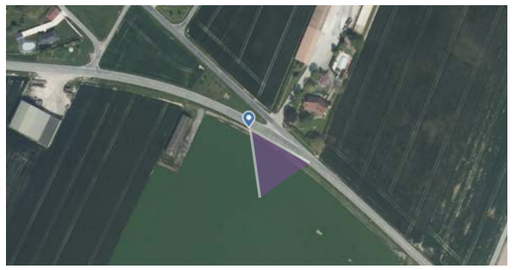
Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Sortie de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 759 506	y : 6 842 495	90 mètres	n°1 : 5,1 km	n°3 : 6,5 km	Nord-Ouest	14°	139°

La route D76 relie Gaye et Marsangis en passant au nord du projet. La vue est très dégagée depuis cette route. Le projet se lit selon deux alignements avec ligne de fuite. Le groupement (E4, E5, E6) est plus resserré. Le projet prédomine sur les autres parcs construits en hauteur du fait de sa proximité. Le projet est toutefois inclus dans l'angle occupé par les parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats et n'agrandit pas cet angle.



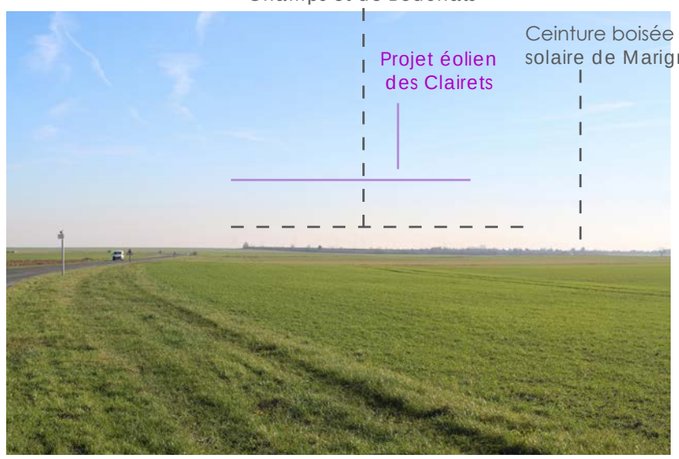
Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D76 - Sortie Sud Gaye



D76 - Sortie Sud Gaye



D76 - Sortie Sud Gaye



D76 - Sortie Sud Gaye



D76 - Sortie Sud Gaye



D76 - Sortie Sud Gaye

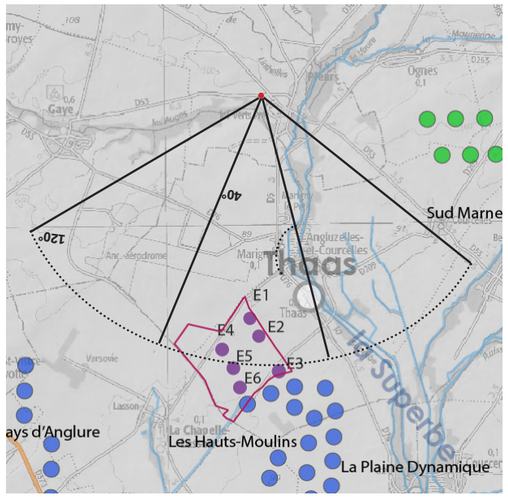


D205 - Entrée Nord Pleurs

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Entrée de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Nul
Impact du projet	Nul

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 763 472	y : 6 843 930	91 mètres	n°1 : 4,9 km	n°6 : 6,5 km	Nord	0°	182°

Au nord de Pleurs, la vallée boisée des Auges rejoint la vallée de la Superbe. L'entrée du village est à proximité d'une ceinture arborée qui, depuis ce panorama dissimule entièrement le projet, même en l'absence de feuillage. L'éloignement et la planéité du relief permettent cet effet de masque par la végétation. Il n'y a pas de covisibilité entre l'église de Pleurs (monument historique inscrit) et le projet.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D205 - Entrée Nord Pleurs



D205 - Entrée Nord Pleurs



D205 - Entrée Nord Pleurs



D205 - Entrée Nord Pleurs



D205 - Entrée Nord Pleurs



D205 - Entrée Nord Pleurs



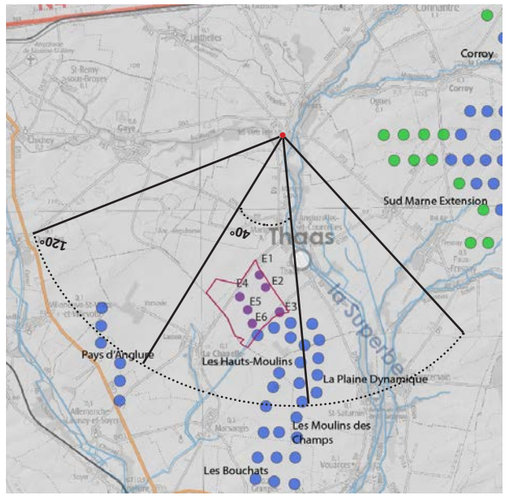
27 - PRISE DE VUE

Église Saint-Martin - Pleurs

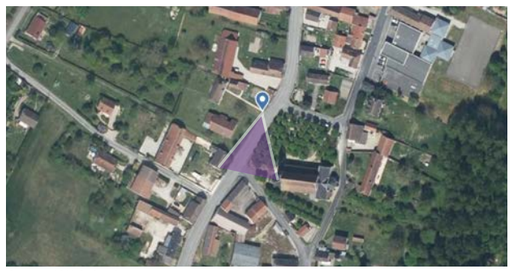
Contexte de la prise de vue	Patrimoine réglementaire Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Cœur de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Nul
Impact du projet	Nul

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 763 967	y : 6 843 411	93 mètres	n°1 : 4,4 km	n°6 : 6,1 km	Nord	0°	188°

L'église Saint-Martin de Pleurs est un monument historique inscrit situé en cœur de village. Le panorama est situé aux abords de l'église. Des bâtiments et des arbres en avant-plan dissimulent le projet. Son éloignement suffit à rendre le projet imperceptible au-dessus des motifs paysagers du lieu.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Église Saint-Martin - Pleurs



Église Saint-Martin - Pleurs



Église Saint-Martin - Pleurs



Église Saint-Martin - Pleurs



Église Saint-Martin - Pleurs



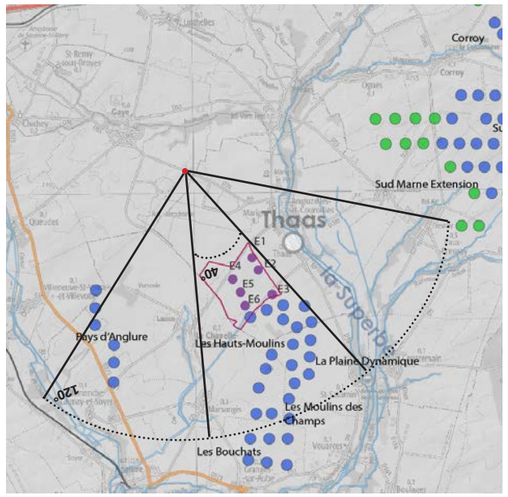


D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère

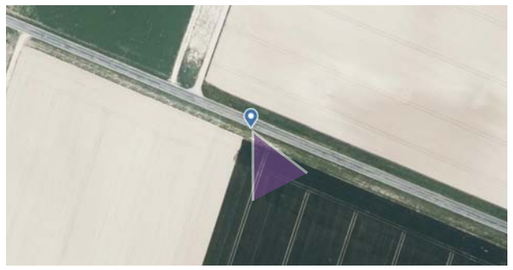
Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouvertre visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 761 100	y : 6 841 746	100 mètres	n°1 : 3,5 km	n°3 : 4,9 km	Nord-Ouest	17°	149°

Au sein de la zone naturelle protégée de Marigny, se trouve une centrale solaire de 16 ha. Le parc photovoltaïque est non visible et non accessible au public. Seule sa ceinture boisée est visible notamment depuis la route D76. Le projet éolien se perçoit au-dessus de celle-ci sur le plateau agricole. Le projet se lit selon deux groupements (E1, E2, E3) et (E4, E5, E6) qui est plus resserré. Le projet prédomine sur les autres parcs construits en hauteur du fait de sa proximité. Il est toutefois inclus dans l'angle occupé par les parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats et n'agrandit pas cet angle.



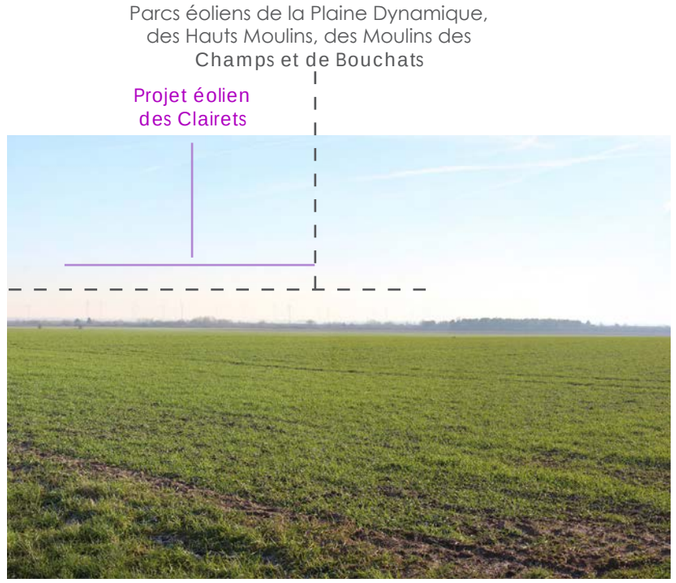
Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère



D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère



D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère



D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère



D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère



D76 - Gaye Lieu-dit La Grande Crayère

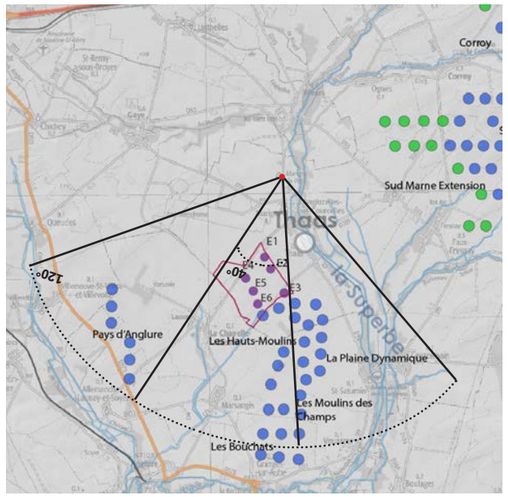


D5 - Entrée Nord Marigny

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Entrée de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Fort
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 763 622	y : 6 841 746	92 mètres	n°1 : 2,6 km	n°6 : 4,3 km	Nord	24°	189°

L'axe de la route D5 au nord de Marigny est orienté vers le projet. L'échelle des éoliennes du projet est supérieure à celle de la silhouette du village de Marigny. À cet effet d'écrasement, s'ajoute une lecture d'une géométrie complexe avec des hauteurs et inter-distances irrégulières. Le projet se lit en avant-plan des parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats tout en élargissant l'angle d'occupation en éoliennes. Ces derniers sont déjà visibles mais avec une échelle équivalente à la silhouette du village de Marigny. L'éolienne E3 est dans l'axe de la route D5 mais se rattache toutefois à l'ensemble éolien existant en raison de son éloignement.



Source : IGN Scan100

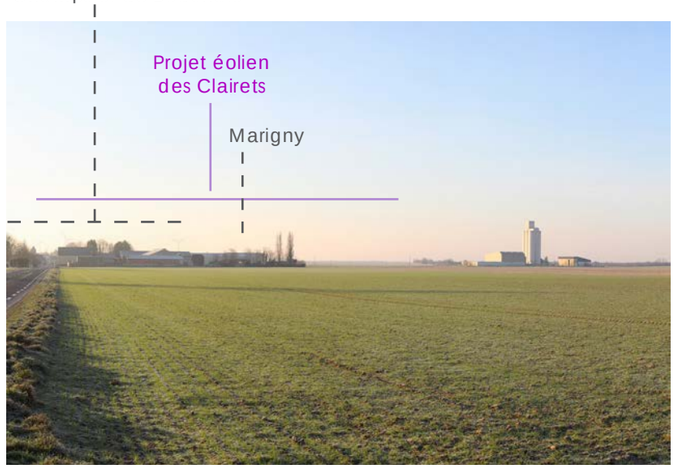


Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



Parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats

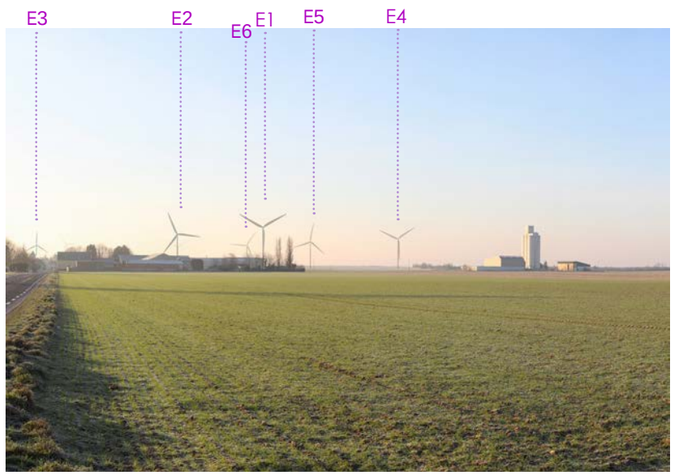


Parc éolien du Pays d'Anglure



Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D5 - Entrée Nord Marigny



D5 - Entrée Nord Marigny



D5 - Entrée Nord Marigny



D5 - Entrée Nord Marigny



D5 - Entrée Nord Marigny



D5 - Entrée Nord Marigny

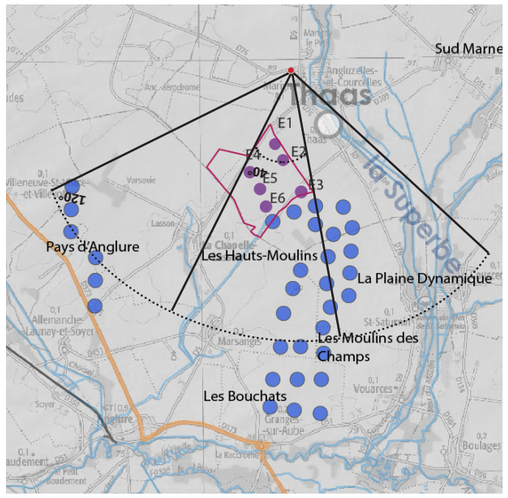


D76 - Entrée Nord Marigny

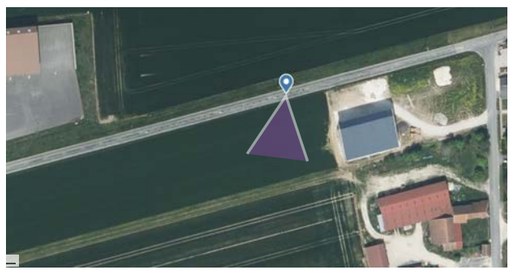
Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Entrée de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Fort
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 matin	x : 763 622	y : 6 840 819	87 mètres	n°1 : 1,8 km	n°6 : 3,4 km	Nord	30°	188°

Depuis la route D76, à l'entrée du village de Marigny, la vue est dégagée sur le plateau entre le bâti et la zone naturelle protégée de Marigny. Le projet se lit selon deux alignements (E1, E2, E3) et (E4, E5, E6) aux hauteurs décroissantes suivant une ligne de fuite. L'éolienne E3 est plutôt détachée en raison de son éloignement. Le projet est plus proche que les parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats. Par conséquent, la prégnance verticale du projet est plus importante. Le prolongement vers l'ouest de l'ensemble éolien par le projet diminue un espace sans éoliennes existant.



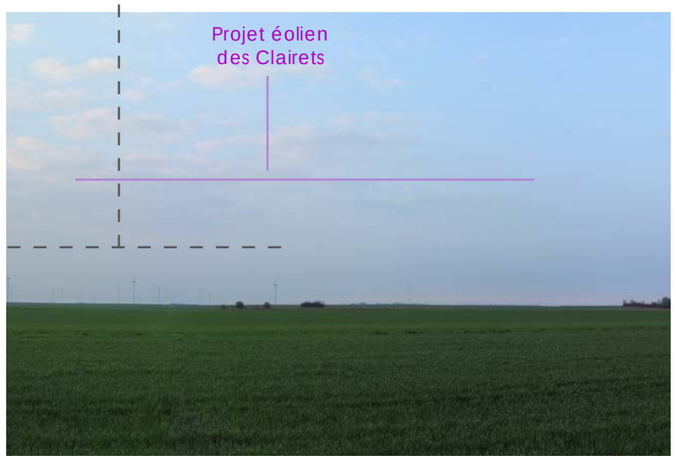
Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D76 - Entrée Nord Marigny



D76 - Entrée Nord Marigny



D76 - Entrée Nord Marigny



D76 - Entrée Nord Marigny



D76 - Entrée Nord Marigny



D76 - Entrée Nord Marigny

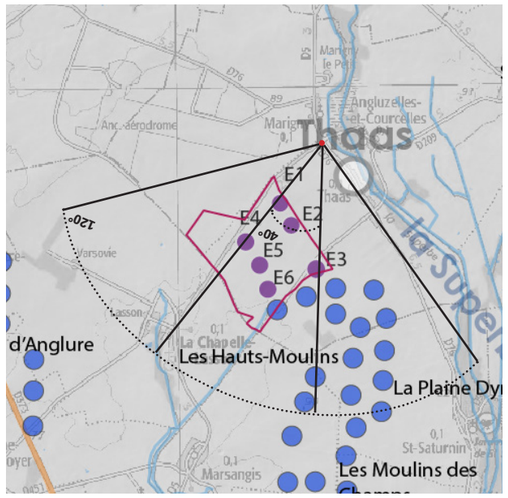


D5 - Sortie Sud Marigny

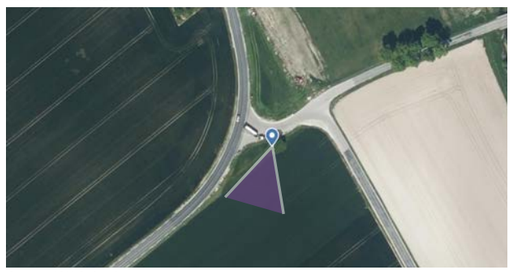
Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Entrée de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Fort
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 763 965	y : 6 840 086	93 mètres	n°1 : 1,3 km	n°6 : 2,8 km	Nord-Est	40°	200°

Le panorama est situé entre les villages de Thaas et Marigny sur la route D5. La vue est très ouverte sur le plateau agricole. Le projet se lit selon deux alignements (E1, E2, E3) et (E4, E5, E6) aux hauteurs décroissantes suivant une ligne de fuite. L'éolienne E3 est plutôt détachée en raison de son éloignement. Le projet est plus proche que les parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats auxquels il se rattache. Le projet est alors visuellement plus imposant et agrandit l'angle d'occupation en éoliennes.



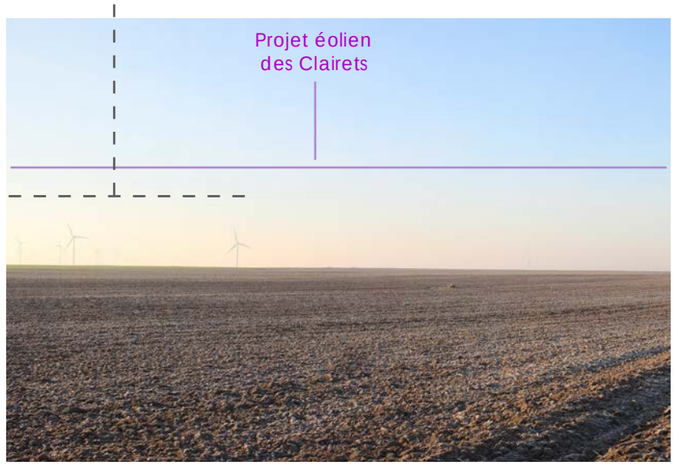
Source : IGN Scan100

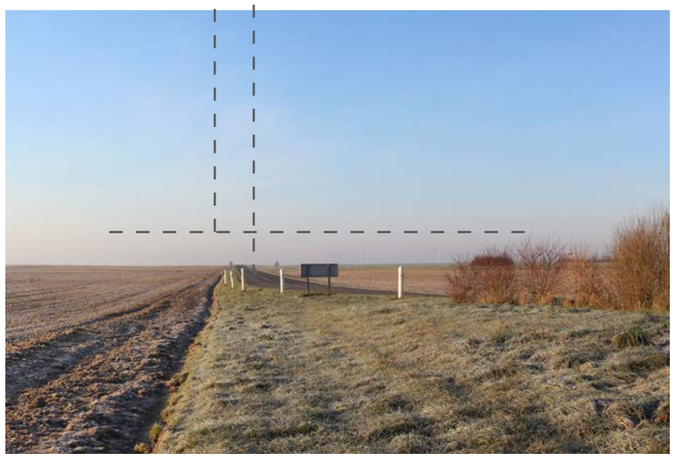


Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)











D5 - Sortie Sud Marigny



D5 - Sortie Sud Marigny

D5 - Sortie Sud Marigny



D5 - Sortie Sud Marigny



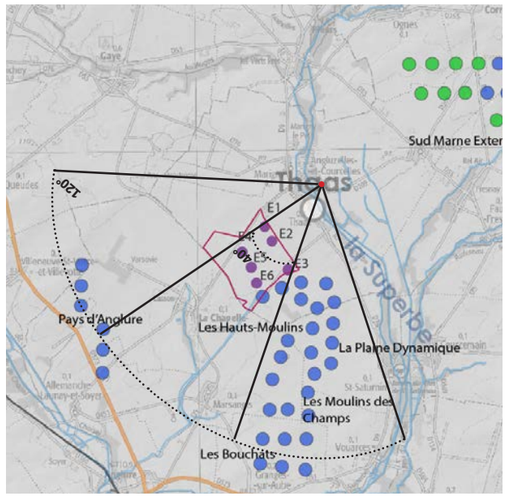
Centre-bourg Angluzelles-et-Courcelles

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Cœur de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Nul
Impact du projet	Nul

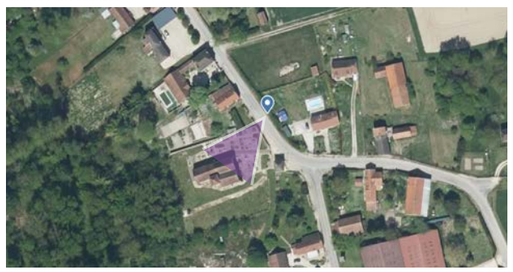
Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 764 780	y : 6 840 166	90 mètres	n°1 : 1,9 km	n°6 : 3,3 km	Nord-Est	0°	217°

Le centre-bourg d'Angluzelles-et-Courcelles est situé dans la vallée de la Superbe. La ceinture arborée de la vallée ainsi que les bâtiments comme ici l'église masquent entièrement le projet.

Malgré la proximité du projet et l'absence de feuillage sur les arbres aux feuilles caduques, les éoliennes présentes sur le plateau, dont le projet des Clairets, ne sont pas visibles.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

Centre-bourg d'Angluzelles-et-Courcelles



0° 40°



Projet éolien des Clairets

0° 40°



0° 40°

Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)



0° 40°



0° 40°



0° 40°

Centre-bourg Angluzelles-et-Courcelles

Centre-bourg Angluzelles-et-Courcelles

Centre-bourg Angluzelles-et-Courcelles



Centre-bourg Angluzelles-et-Courcelles



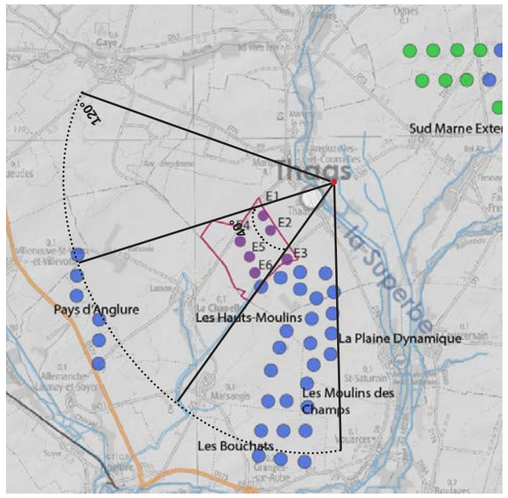

RUE
de la SUPERBE

D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles

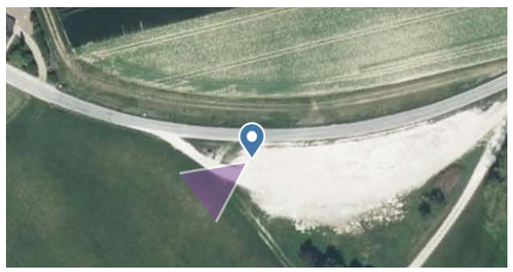
Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Entrée de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Faible

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 matin	x : 765 145	y : 6 839 939	90 mètres	n°1 : 2,1 km	n°6 : 3,3 km	Nord-Est	40°	226°

Plus à l'écart du centre-bourg, à l'entrée d'Angluzelles-et-Courcelles, la vue est davantage dégagée. La ceinture arborée ne laisse apparaître que quelques pales des éoliennes du projet à l'exception de l'éolienne E1 dont seule la base du mât est masquée. Le projet se lit dans la continuité des parcs voisins qui se lisent également au-dessus du couvert boisé. Il ajoute toutefois des éoliennes plus proches dans un angle initialement sans éoliennes.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

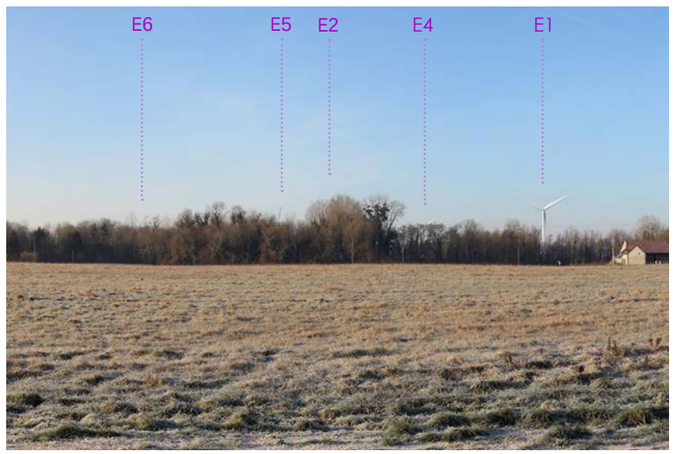






Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles



D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles



D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles



D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles



D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles



D209 - Entrée Est Angluzelles-et-Courcelles

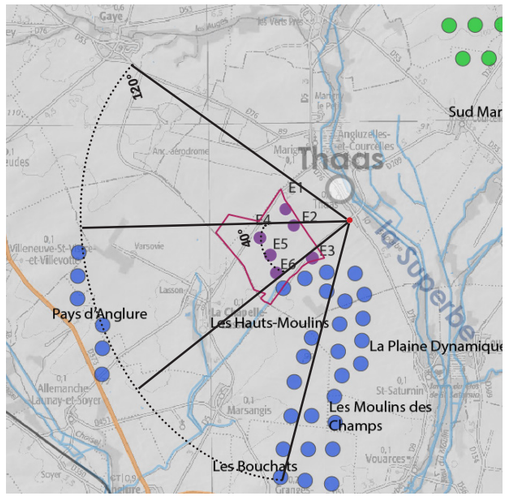


Habitat Sud Ouest Thaas

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Cœur de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Fort
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 matin	x : 764 765	y : 6 838 764	81 mètres	n°3 : 1,3 km	n°6 : 2,2 km	Nord-Est	64°	247°

Les maisons à l'est du village-rue de Thaas donnent sur le plateau agricole. Le panorama est situé au niveau de ces habitations sur une route agricole. Le projet occupe un large angle de 64° qui se joint à celui des parcs construits des Hauts Moulins et de Bouchats. L'alignement (E4, E5, E6) est bien lisible tandis que les éoliennes E1, E2 et E3 semblent plus dispersées. La proximité du projet induit une forte prégnance verticale sur l'ensemble de l'habitat de Thaas accolé au plateau agricole.

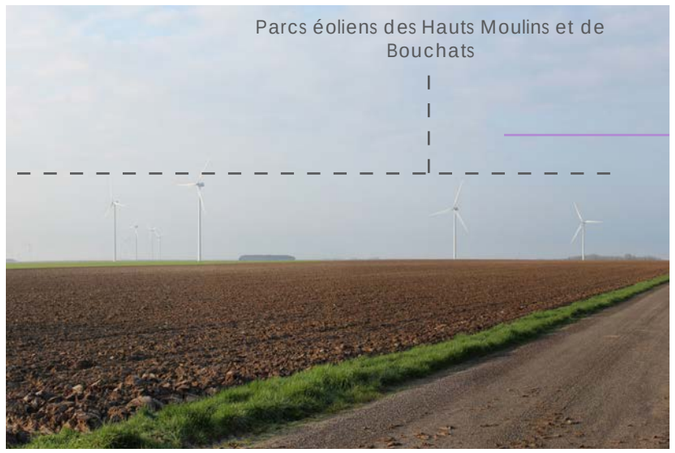


Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)












E3


E6
E5
E4
E2


E1

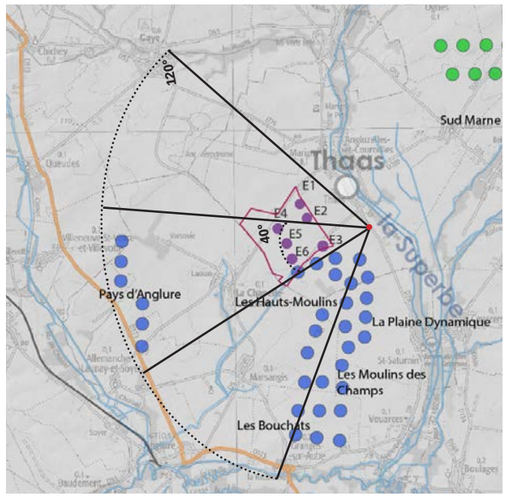
35 - PRISE DE VUE

D76 - Entrée Sud Thaas

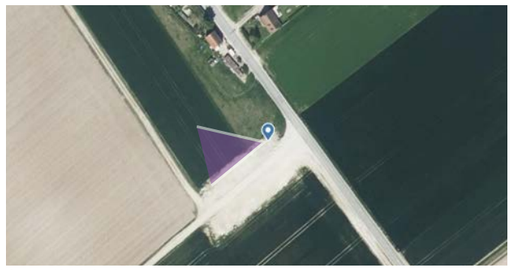
Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Entrée de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 matin	x : 764 795	y : 6 838 379	86 mètres	n°3 : 1,3 km	n°4 : 2,5 km	Est	50°	262°

Sur la route D76, à l'entrée sud de Thaas, la vue est très dégagée. Le projet occupe un large angle qui se joint à celui des parcs construits des Hauts Moulins et de Bouchats. Le projet se lit dans la continuité de l'ensemble existant. L'alignement (E4, E5, E6) est bien lisible alors que l'éolienne E3 est très distante des éoliennes E1 et E2. Toutefois, on peut aisément lire les deux plans sur lesquels reposent ces alignements. La proximité du projet induit une forte prégnance verticale depuis ce lieu, sans pour autant se démarquer des parcs existants. À moins de 5 km, le projet ajoute un angle d'occupation d'environ 50°.

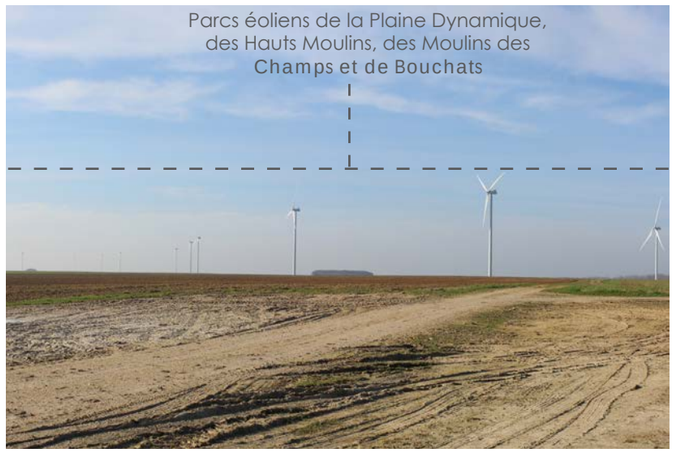


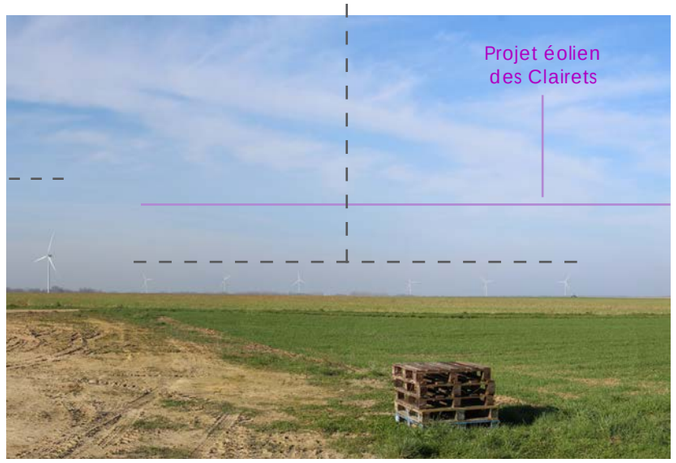
Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D76 - Entrée Sud Thaas



D76 - Entrée Sud Thaas



D76 - Entrée Sud Thaas



D76 - Entrée Sud Thaas



D76 - Entrée Sud Thaas



D76 - Entrée Sud Thaas

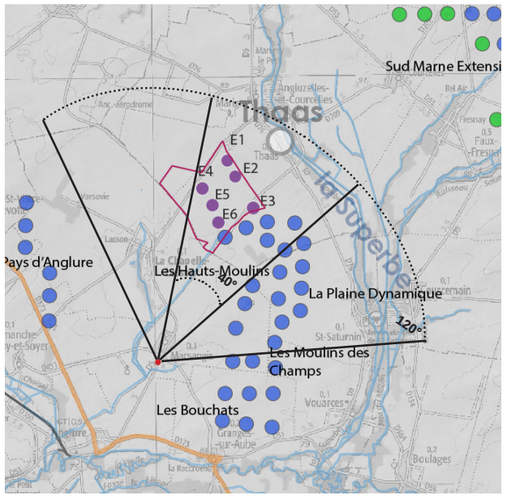


D5 - Entrée Sud Marsangis

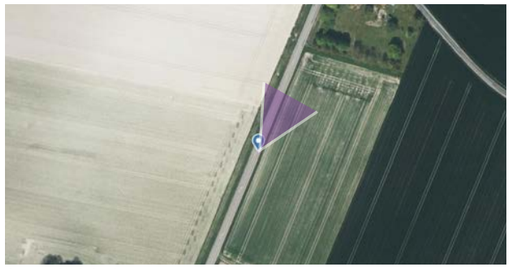
Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Entrée de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 761 524	y : 6 834 051	78 mètres	n°6 : 3,7 km	n°1 : 5,3 km	Sud-Ouest	9°	23°

Au sud du village de Marsangis, l'axe de la route D5 est orienté vers le projet. Ce dernier se lit partiellement en arrière-plan du bourg. Le bâti et la végétation ne laissent apparaître que quelques pales. L'éolienne E3 est la seule non visible, dissimulée derrière une maison. L'échelle des éoliennes est proche de celle de la silhouette du village. Toutefois, le projet ajoute un motif éolien dans l'axe du bourg qui n'était pas présent. Le projet se lit détaché des parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats.



Source : IGN Scan100

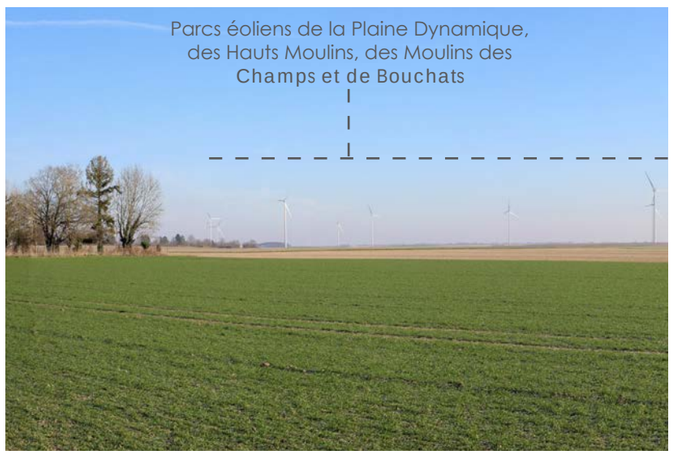


Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D5 - Entrée Sud Marsangis



D5 - Entrée Sud Marsangis



D5 - Entrée Sud Marsangis



D5 - Entrée Sud Marsangis



D5 - Entrée Sud Marsangis



D5 - Entrée Sud Marsangis

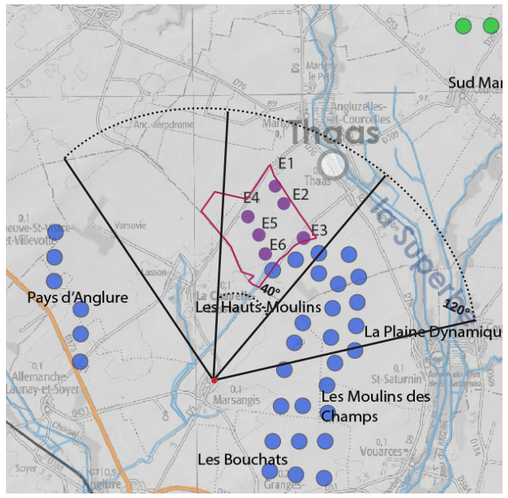


D5 - Sortie Nord Marsangis

Contexte de la prise de vue	Lieu de vie
Environnement de la prise de vue	Sortie de village
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Modéré
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Janvier 2025 après-midi	x : 761 855	y : 6 834 627	81 mètres	n°6 : 3,0 km	n°1 : 4,6 km	Sud-Ouest	24°	22°

Au nord du village de Marsangis, l'axe de la route D5 est orienté vers le projet. Ce dernier se lit partiellement en arrière-plan de haies arborées. Les éoliennes E4 et E3 sont les plus masquées et à peine perceptibles à travers les branchages des arbres en avant-plan. L'échelle des éoliennes est proche de celle de la silhouette du bourg. Le projet se lit rattaché aux parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

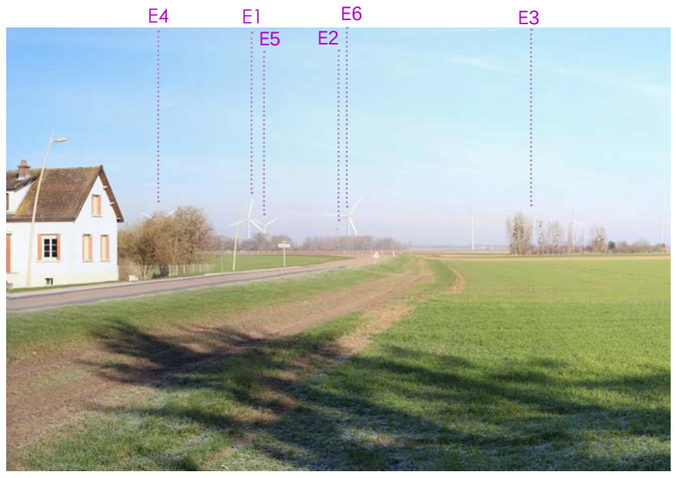






Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D5 - Sortie Nord Marsangis



D5 - Sortie Nord Marsangis



D5 - Sortie Nord Marsangis

D5 - Sortie Nord Marsangis



D5 - Sortie Nord Marsangis



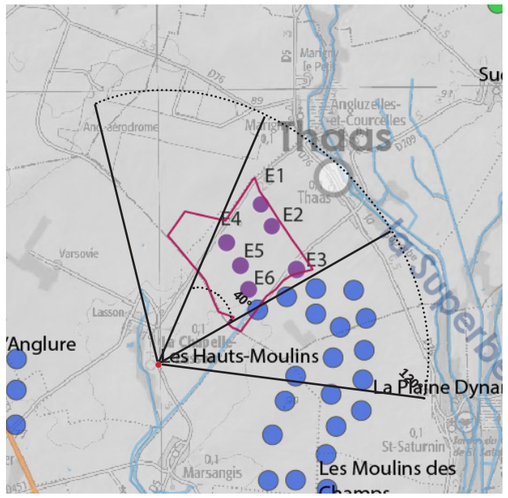
D5 - Sortie Nord Marsangis

D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson

Contexte de la prise de vue	Patrimoine réglementaire
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Modéré
Effet visuel du projet	Fort
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 après-midi	x : 761 395	y : 6 836 137	75 mètres	n°6 : 2,1 km	n°1 : 3,5 km	Sud-Ouest	30°	43°

L'église Saint-Pierre est un monument historique classé, excentré au sud du bourg de La Chapelle-Lasson. Un sentier de randonnée locale en permet la découverte. Cette boucle pédestre est proche de l'extrémité sud du projet. Le panorama se situe aux abords de l'église et la vue est ouverte sur le plateau agricole. Le projet se lit sur un espace sans éoliennes (à moins de 10 km) encadré par des haies arborées. Les éoliennes se lisent entièrement sur les grandes parcelles ouvertes. Les éoliennes E1, E4, E5 et E6 sont assez prégnantes en raison de leur proximité. L'éolienne E3, plus au sud et plus éloignée, permet de faire la jonction du projet avec l'ensemble éolien des parcs de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats. La géométrie globale du projet est assez peu définie depuis ce point d'observation.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)

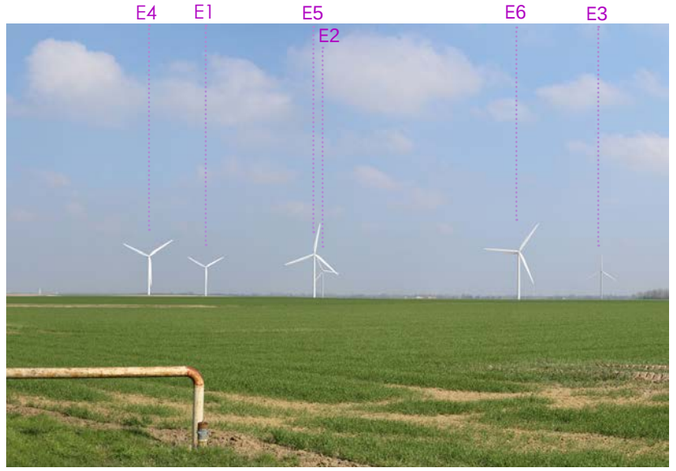






Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson



D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson



D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson



D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson



D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson



D5 - Église Saint-Pierre - Entrée Sud La Chapelle-Lasson

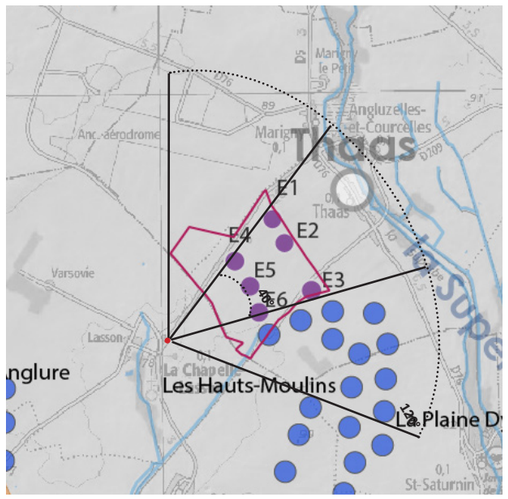


D5 - Sortie Nord La Chapelle-Lasson

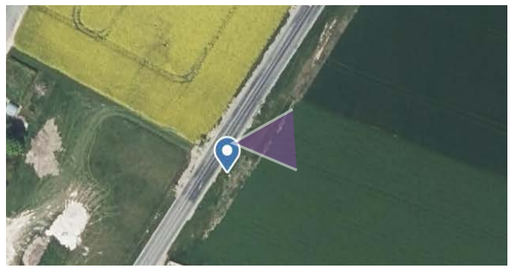
Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Fort
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
	x : 761 512	y : 6 837 029	84 mètres	n°6 : 1,6 km	n°1 : 2,7 km	Sud-Ouest	39°	58°

La route D5 au nord de La Chapelle-Lasson mène vers le projet. Sur le plateau agricole, la vue est très ouverte. Le projet se lit dans la continuité des parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats. Il agrandit l'angle d'occupation de l'ensemble éolien existant. Le projet se lit sur deux plans formés par (E1, E2, E3) et (E4, E5, E6) avec superposition de E1 et E4. Les écarts entre les éoliennes sont irréguliers depuis ce point de vue. L'effet visuel est important en raison de la proximité du projet.



Source : IGN Scan100

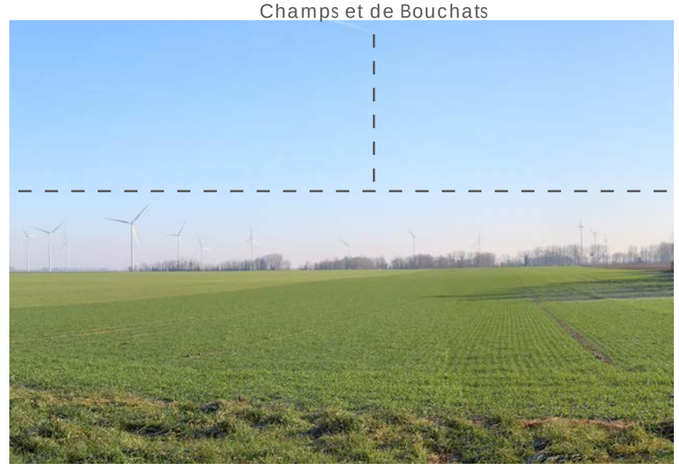


Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D5 - Sortie Nord La Chapelle-Lasson



D5 - Sortie Nord La Chapelle-Lasson



D5 - Sortie Nord La Chapelle-Lasson



D5 - Sortie Nord La Chapelle-Lasson



D5 - Sortie Nord La Chapelle-Lasson



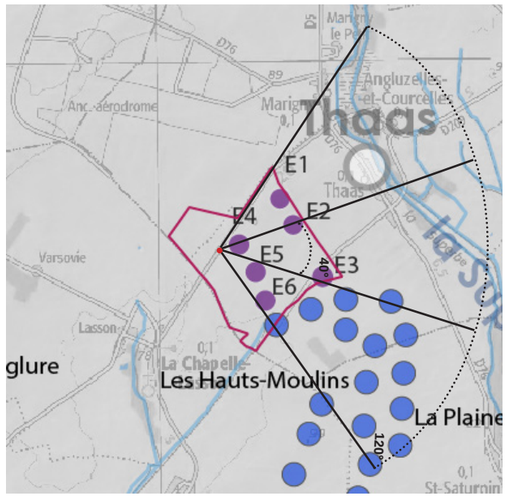


D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets

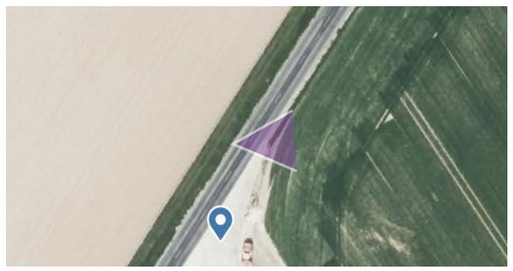
Contexte de la prise de vue	Voie de communication
Environnement de la prise de vue	Ouverture visuelle
Enjeu du lieu de la prise de vue	Faible
Effet visuel du projet	Fort
Impact du projet	Modéré

Date de la prise de vue	Coordonnées de la prise de vue (Lambert93)		Altitude de la prise de vue	Distance éolienne la plus proche	Distance éolienne la plus éloignée	Situation par rapport au projet	Champ visuel des éoliennes	Azimut
Mars 2024 après-midi	x : 762 332	y : 6 838 257	90 mètres	n°4 : 0,3 km	n°3 : 1,7 km	Ouest	96°	98°

La route D5 passe à moins de 500 mètres des éoliennes E1 et E4 du projet. La route départementale relie la route N4 et la vallée de l'Aube. Le projet, en raison de sa proximité, se découvre progressivement selon l'angle d'observation en parcourant la route D5. Le regard peut être porté vers le ciel selon l'éolienne observée et sa distance (voir éolienne E4 sur le photomontage). Le projet est en avant-plan des parcs éoliens de la Plaine Dynamique, des Hauts Moulins, des Moulins des Champs et de Bouchats et se rattache à ceux-ci. L'effet visuel est très important. Il s'agit toutefois d'un lieu de passage faiblement à moyennement fréquenté.



Source : IGN Scan100



Source : IGN Orthophoto

Etat initial - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







Etat projeté - champ visuel élargi de la prise de vue (120°)







D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets



D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets



D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets



D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets



D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets

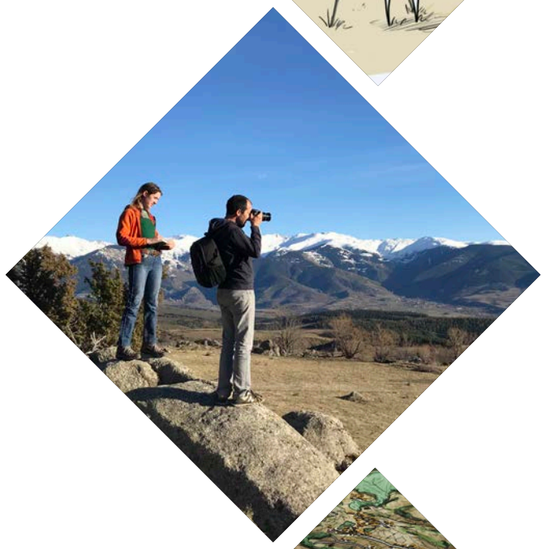


D5 - Thaas Lieu-dit Le Haut des Clairets












LOIRE (42)